

# 2020

RAPPORT DE GESTION



# Ma BCJ

*Ma banque*



# Nous sommes ce que nous défendons.

En littérature, on parlera de courage, de vaillance. Plus généralement, de quelque chose qui tient à cœur personnellement ou qui a de l'importance dans une société donnée, et qui, selon des critères particuliers, est perçue comme « un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre ».

Il est facile de prétendre défendre telle ou telle valeur, il l'est moins de le démontrer, par ses actes, son écoute, le dialogue, la compassion, l'empathie, le juste milieu.

A la BCJ, pourtant, on essaie.

Chaque jour on vous dit qui on est.

On ne fait pas du mieux qu'on peut, on s'engage à faire mieux chaque jour.

Encore mieux. Toujours mieux.

C'est un contrat à vie à la fois sculpté et scellé avec nos clients.

Sur un tatami ou au bureau, sur un terrain de football ou en cuisine, nos collaboratrices et collaborateurs, passionnés, s'efforcent de se montrer humbles, valeureux, dignes de confiance. C'est inscrit en eux. Ils ont signé pour ça.

Ils sont non seulement les porteurs d'un grand projet, votre projet, ils sont également les ambassadeurs du respect, de l'équilibre, de la confiance, de l'exigence, de la proximité, de l'esprit d'équipe, de la bienveillance et du dépassement de soi. Plus que chères à notre cœur, ces valeurs forment la double hélice de notre ADN. Et parce que les incarner ne suffit pas, la famille BCJ s'est fixée comme mission quotidienne de les promouvoir, de les transmettre, de leur rendre hommage.

En cette période teintée d'incertitudes, une certitude au moins: la persistance de ce « lien » immatériel qui nous lie, nous, humains, habitants de ce monde, Jurassiens.

Alors que nous traversons toutes et tous, ensemble, au même moment, une crise planétaire, la Covid-19 semble avoir révélé, réveillé même, ce « nous » somnolant.

Ce « nous », la Covid-19 semble l'avoir même renforcé ça et là, sur la Terre... comme chez nous, dans le Jura, où a éclo en 2020, et fleurit aujourd'hui, en 2021, l'envie commune d'un monde plus solidaire et plus responsable.

Serait-ce un retour aux valeurs dites « simples », soit plus pragmatiques, terriennes, créatives, saines, inventives, écologiques, durables, pratiques... ?

Notre vie, nos investissements, sont-ils en train de prendre un nouveau tournant ?

Probablement.

Une chose est sûre, notre engagement pour vous restera intact. Parce que nous sommes ce que nous défendons.





# Table des matières

**6** Message aux actionnaires

**8** Chiffres clés



**19** Notre ambassadrice

**20** La vie de la Banque

**22** Engagement pour le climat



**58** Bilan

**59** Compte de résultat

**60** Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

**60** Tableau des flux de trésorerie

**61** État des capitaux propres

**62** Annexe

**85** Rapport de l'organe de révision

**92** Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

# Message aux actionnaires

L'année 2020 restera à jamais marquée du sceau de la pandémie de Covid-19, qui a engendré une crise sanitaire, économique et sociale d'envergure mondiale.

Dans ce contexte difficile, la Banque Cantonale du Jura a réalisé un solide exercice 2020. Elle présente en particulier un bénéfice brut (hors corrections de valeur pour risques de défaillance) à hauteur de 20,9 millions de francs, en augmentation de 0,9 million de francs. Il s'agit là de la deuxième meilleure performance de son histoire.

Toutefois, au vu du fort ralentissement économique qui a touché la majorité des entreprises jurassiennes durant l'exercice 2020 et qui persistera assurément sur l'année 2021, la Banque Cantonale du Jura a fait preuve de prudence. Elle a ainsi constitué des provisions pour risques de défaillance de 4,6 millions de francs. Le bénéfice net en est impacté et se monte à 7,1 millions de francs, en repli de 22,7%.

Dès lors, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 29 avril 2021 le versement d'un dividende ajusté de 1,20 franc par action, soit au total 3,6 millions de francs. En parallèle, la BCJ renforce ses fonds propres de 7,1 millions de francs et affiche un taux de couverture des fonds propres de 206%.

Ces résultats nous réjouissent. Grâce à une gestion de crise maîtrisée, la Banque Cantonale du Jura a su faire face avec pragmatisme aux nombreuses mesures contraignantes ordonnées par les Autorités fédérales et cantonales en raison de la pandémie. Elle a en particulier eu recours massivement au télétravail, tout en assurant à la clientèle un service de proximité.

La marche des affaires n'en a pas souffert. Au contraire, elle affiche une progression remarquable, grâce notamment à la croissance importante des créances hypothécaires de 135 millions de francs et des engagements envers la clientèle sous forme d'épargne de 94,9 millions.

En parallèle et dans le cadre des aides accordées par la Confédération, la BCJ a octroyé des prêts Covid-19 à



plus de 300 clients pour un montant total de 61,8 millions de francs. Elle a également soutenu les indépendants et les PME en supprimant les amortissements de leurs prêts hypothécaires, prêts et avances à terme fixe arrivant à échéance durant la période du 31 mars au 30 juin 2020, pour un montant total de plus de 10 millions de francs.

La crise liée à la pandémie de Covid-19 devrait encore durement impacter l'économie durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2021. La campagne de vaccination massive



actuellement en cours peut toutefois augurer une sortie de crise durant le 2e semestre. Dans ce contexte de grave crise économique, la BCJ aura à cœur d'accomplir sa mission de soutien à l'économie jurassienne en aidant les entreprises à passer ce cap difficile.

Pour parvenir à relever ce défi, nous comptons sur l'engagement et le professionnalisme de toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs. Nous en profitons pour leur adresser notre reconnaissance pour le travail accompli avec courage et responsabilité

durant cette année de crise. Nous tenons également à remercier vivement nos actionnaires et nos clients pour la confiance et l'attachement qu'ils nous témoignent.

**Christina Pamberg**  
Présidente du Conseil  
d'administration

**Bertrand Valley**  
Directeur général

# Chiffres clés

<b>Bilan (en millions de CHF)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Total du bilan	2'904	3'007	3'152	3'423	3'999
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	2'371	2'504	2'652	2'783	2'953
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	1'790	1'861	1'966	2'050	2'316
Fonds propres (après répartition)	225.6	233.9	242.5	249.8	257.0
<b>Résultats (en millions de CHF)</b>					
Revenu brut des opérations d'intérêts	31.0	32.9	34.2	34.0	35.1
Commissions	8.9	9.4	8.9	9.3	8.9
Résultat de négoce	4.2	4.8	3.9	4.3	3.7
Autres produits ordinaires	0.3	0.3	0.6	0.3	0.3
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	44.4	47.4	47.6	48.0	48.0
Charges d'exploitation	26.3	26.6	27.0	27.9	27.0
Bénéfice brut (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	18.1	20.8	20.6	20.1	20.9
Résultat opérationnel	16.5	17.5	18.0	17.0	13.5
Bénéfice	8.8	9.6	9.9	9.2	7.1
<b>Dépôts titres de la clientèle (en millions de CHF)</b>	795	848	776	850	849
<b>Effectif total (en unités de travail à plein temps)</b>	116.2	116.3	122.2	125.4	123.1
<b>Ratios (en %)</b>					
Fonds propres (après répartition) / Total du bilan	7.8	7.8	7.7	7.3	6.4
Couverture des fonds propres exigibles (hors volant anticyclique)	200	202	203	208	206
Ratio de fonds propres CET1 (hors volant anticyclique)	16.0	16.2	16.2	16.6	16.5
Résultat opérationnel / Fonds propres (après répartition)	7.3	7.5	7.4	6.8	5.3
Charges / Produits (net)	60.5	57.1	57.7	58.4	62.3
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	7.7	7.9	7.9	6.9	5.3
<b>Données par action (en CHF)</b>					
Fonds propres	75.2	78.0	80.8	83.3	85.7
Résultat opérationnel	5.5	5.8	6.0	5.7	4.5
Bénéfice	3.0	3.2	3.3	3.1	2.4
Dividende	1.80	1.85	1.85	1.85	1.20
<b>Données boursières (en CHF)</b>					
Cours le plus haut	61.45	60.85	57.50	59.00	59.00
Cours le plus bas	50.00	52.00	52.50	52.00	50.00
Clôture	56.00	58.00	53.00	56.00	52.00
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	13	13	11	13	14
<b>Capitalisation boursière (en millions de CHF)</b>					
Nombre d'actions	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000





**20.9 mios de CHF**

de bénéfice brut

Soit le deuxième meilleur bénéfice brut atteint par la Banque Cantonale du Jura depuis sa création.



**7.1 mios de CHF**

de bénéfice net

Le bénéfice net est impacté par l'augmentation des provisions pour risque de défaillance due à la crise Covid-19 et est en baisse de 22.7% par rapport à 2019.

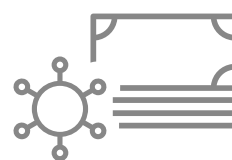


 **135 mios de CHF**

d'augmentation des créances hypothécaires

Soit 5.5% d'augmentation par rapport à 2019.

En moyenne, sur les dix dernières années, la progression annuelle s'établit à 108 millions.



**61.8 mios de CHF**

de prêts Covid-19 octroyés

Montant total de prêts Covid-19 octroyés à plus de 300 clients.

Au 31 décembre 2020, le solde des prêts Covid-19 s'élevait à 43,2 millions de francs.



**100%**

des mandats de gestion BCJ sont durables

La BCJ continue à s'engager pour l'environnement et depuis l'été 2020, elle propose exclusivement des mandats de gestion durables à ses clients.



**147 collaborateurs**

employeur de référence dans le Jura

Dont 52% de femmes et 48% d'hommes certifié par le label Fair-ON-Pay qui atteste du respect de l'égalité salariale au sein de la Banque Cantonale du Jura.





**NOUS SERONS  
TOUJOURS À VOS  
CÔTÉS, TOUJOURS.**

*proximité*

L'un avec l'autre et non pas l'un après l'autre.

S'écouter mutuellement.

Dialoguer.

Partager des sons et des ambitions,

des chansons et des émotions,

ou juste...

être ensemble.

Corinne Courbat

Gestionnaire crédits à Porrentruy et passionnée d'accordéon



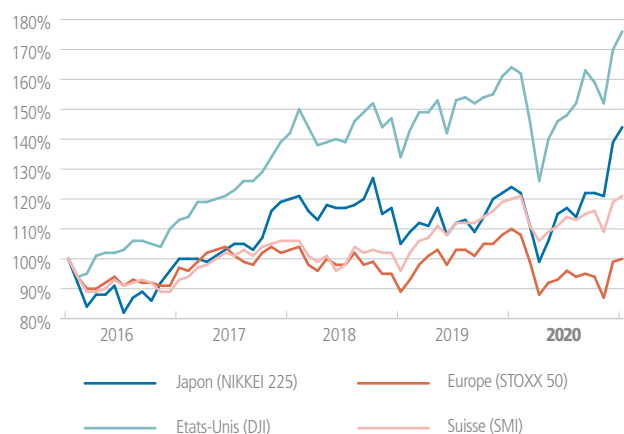
# **Rapport annuel 2020**

# Introduction

**A n'en pas douter, l'année 2020 restera dans les mémoires tant la situation que nous avons vécue était inédite. Apparue initialement en Chine en novembre 2019, la Covid-19 a provoqué un arrêt global et sans précédent de l'économie à l'échelle internationale. Les mesures radicales prises par la plupart des États lors de la première vague au mois de mars, puis au moment de la seconde vague en novembre 2020, pour combattre la pandémie, ont eu pour effet de paralyser de vastes pans de l'économie. La récession émanant de ces mesures est unique de par son genre et son ampleur.**

Malgré cette situation inédite et même si les principaux indices ont subi d'importantes corrections durant le premier trimestre, les marchés ont fait preuve d'une étonnante résistance sur l'ensemble de l'année 2020. En effet, en dépit des incertitudes résiduelles quant à l'évolution de la situation sanitaire mondiale, les marchés financiers ont terminé l'année 2020 en hausse par rapport au 31 décembre 2019. La raison de cette résilience est double. Premièrement, l'ampleur et la rapidité des mesures de politique conjoncturelle élaborées par les États ont permis de soutenir l'économie et ainsi d'éviter une récession encore plus prononcée que celle que l'on a connue. En Suisse, par exemple, les plans d'aide aux entreprises, notamment l'introduction de prêts COVID, ont permis d'injecter les liquidités nécessaires dans l'économie, assurant ainsi le bon fonctionnement du système. Deuxièmement, les politiques monétaires accomodantes des banques centrales ont également fortement contribué au maintien des marchés financiers. Aux États-Unis, par exemple, la Réserve fédérale a diminué la marge de fluctuation de son taux directeur de 1,50% pour la ramener dans une fourchette comprise entre 0 et 0,25%. Cette baisse du loyer de l'argent a notamment permis d'améliorer les conditions d'accès au crédit stimulant la consommation et les investissements. Un vaste programme de rachat de la dette a également été mis en place afin de garantir des liquidités suffisantes sur les marchés.

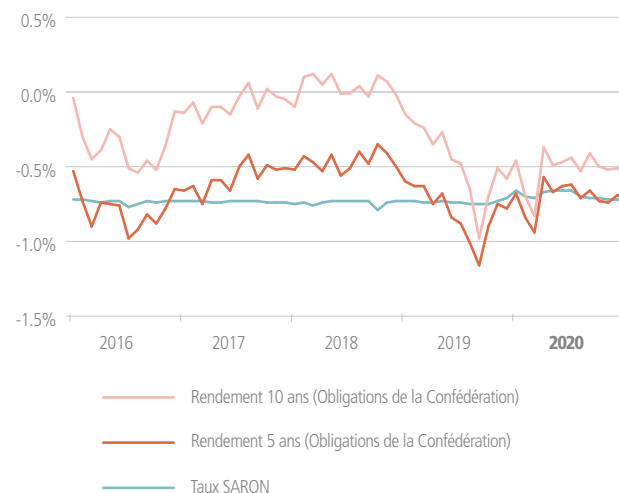
## Evolution des marchés boursiers



En dépit des mesures prises par les gouvernements et les banques centrales, la croissance mondiale pour 2020 reste, sans surprise, morose et la Suisse ne fait évidemment pas figure d'exception. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) table sur un recul du PIB pour l'année 2020 de 3,3%. Les nouvelles mesures de lutte contre la pandémie prises au mois de novembre pour stopper l'augmentation du nombre de cas de Covid-19, ont définitivement douché les espoirs d'une hausse de la croissance économique pour le dernier trimestre 2020.

Dans cet environnement particulièrement difficile et incertain, l'économie jurassienne, fortement dépendante des secteurs de l'horlogerie et de la machine-outil, n'a pas été épargnée. Le canton a vu son taux de chômage augmenter significativement durant l'année, passant de 4,0% en décembre 2019 à 5,6% une année plus tard. Sans les indemnités en cas de réduction d'horaire de travail (RHT), qui permettent d'éviter les licenciements tout en gardant les compétences au sein des entreprises, cette hausse aurait été nettement plus importante.

## Evolution des taux d'intérêt



Si la situation sanitaire a occupé une place prépondérante dans l'actualité 2020, il ne faut pas pour autant oublier les autres défis auxquels les banques sont confrontées. En effet, la persistance du phénomène de taux d'intérêt négatifs imposés par la Banque nationale suisse impacte toujours significativement la marge d'intérêts et, par conséquent, les résultats des banques. D'autre part, l'offre grandissante des outils digitaux, notamment l'émergence des néo-banques, vient également augmenter un peu plus la pression concurrentielle sur les établissements bancaires.

# Marche des affaires de la BCJ

Dans un contexte financier difficile, marqué par l'apparition de la pandémie de Covid-19, la Banque Cantonale du Jura présente un solide résultat 2020 en réalisant notamment le deuxième meilleur bénéfice brut de son histoire (hors corrections de valeur pour risques de défaillance) à CHF 20,9 millions. Toutefois, au vu du fort ralentissement économique qui a touché la majorité des entreprises jurassiennes, la Banque a constitué des provisions pour risques de défaillance à hauteur de CHF 4,6 millions. Le bénéfice net de l'établissement en est impacté et accuse ainsi un recul de -22,7% à CHF 7,1 millions.

Le total du bilan affiche une belle progression de 16,8% et atteint CHF 4,0 milliards, grâce notamment à la croissance réjouissante des créances hypothécaires de 5,5% (+ CHF 135 millions). Par ailleurs, l'octroi de plus de 300 prêts Covid-19 pour soutenir les PME jurassiennes explique l'évolution des créances sur la clientèle (+ CHF 34,3 millions).

Les chiffres dégagés en 2020 témoignent dans leur ensemble de la bonne santé financière de la BCJ et démontrent sa capacité à réaliser des résultats satisfaisants, malgré un contexte difficile.



# Bilan

Depuis plusieurs années, le total du bilan progresse de manière importante. Avec CHF 576,4 millions d'augmentation (+16,8%), l'exercice 2020 ne fait pas exception. Le total du bilan au 31 décembre 2020 s'élevait ainsi à CHF 4,0 milliards.

## Actif

Au niveau de l'actif, on soulignera la progression importante des postes de liquidités (+ CHF 348,1 millions), des créances hypothécaires (+ CHF 135,0 millions) et des créances sur la clientèle (+ CHF 34,3 millions).

La progression des avances à la clientèle (+ CHF 169,4 millions) démontre ainsi que la BCJ a joué pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion. La Banque a notamment octroyé CHF 61,8 millions de prêts Covid-19 à plus de 300 clients. Au 31 décembre 2020, le solde de ces prêts se montait à CHF 43,2 millions.

Le poste des liquidités s'élève à CHF 797,4 millions (+ CHF 348,1 millions) et demeure à un niveau très élevé. Cela s'explique notamment par les conditions de taux d'intérêt négatifs qui ont prévalu sur le marché durant l'année 2020 et qui ont conduit la Banque à accroître ses engagements à court terme.

Les immobilisations financières comprennent les titres acquis à des fins de placements. Durant l'exercice 2020, ce poste a augmenté de CHF 53,8 millions, pour atteindre CHF 151,8 millions.

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement notables nécessitant une explication.

## Passif

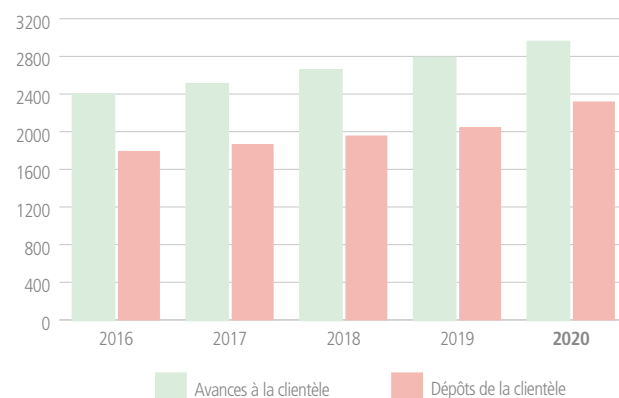
Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Banque a été très active sur le marché interbancaire. Ainsi, les engagements envers les banques marquent une progression significative qui se chiffre à CHF 67,0 millions.

Les engagements résultant d'opérations de financement de titres qui apparaissent au bilan pour un montant de CHF 142,9 millions, ont augmenté de CHF 67,9 millions. Il s'agit d'emprunts à court terme que la banque effectue en mettant en nantissement des titres qu'elle détient pour son propre compte.

# Compte de résultat

Le total des revenus de la Banque, qui s'établit à CHF 43,4 millions, enregistre une baisse de CHF 4,3 millions (-9,1%) par rapport au chiffre de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique essentiellement par la constitution de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts d'un montant de CHF 4,6 millions et reflète la prise en compte du fort ralentissement économique dû à la crise de la Covid-19.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



Les engagements envers la clientèle progressent également de façon importante (+ CHF 267,3 millions), dont + CHF 94,9 millions de dépôts d'épargne. La diminution de la consommation liée au contexte de la Covid-19 explique en grande partie l'augmentation des dépôts d'épargne.

Une autre hausse significative à relever est celle de la rubrique des emprunts et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage qui se monte à CHF 165,0 millions. Cette progression est due en premier lieu à l'émission d'un emprunt public de CHF 100,0 millions à 10 ans afin de financer et couvrir les hypothèques souscrites par la clientèle. Le solde de l'augmentation est constitué par un accroissement des prêts de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses.

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle a progressé passant de 73,6% à 78,4%. Cette hausse est réjouissante dans la mesure où elle a été réalisée malgré une progression significative des avances consenties à notre clientèle.



## Opérations de crédits et résultat d'intérêts

Le contexte général des taux d'intérêt sur le marché helvétique demeure compliqué. L'année 2020 a été une nouvelle fois marquée par un recul des taux longs. Quant aux taux à court terme, ils demeurent désespérément en territoire négatif. Cette situation péjore la marge moyenne des banques, dans la mesure où une répercussion de ces taux négatifs sur les dépôts d'épargne est problématique.

De plus, au vu du fort ralentissement économique qui a touché la majorité des entreprises jurassiennes, la Banque a constitué des provisions pour risques de défaillance.

Dans ce contexte difficile marqué par une dégradation de la conjoncture économique, par la persistance des taux négatifs ainsi que par la baisse des marges d'intérêts, la Banque a vu son résultat net des opérations d'intérêts baisser de CHF 3,3 millions (-9,8%). Cette situation est principalement liée à la constitution de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts d'un montant de CHF 4,6 millions.

Du point de vue technique, la Banque constitue essentiellement des provisions individuelles sur les positions de débiteurs présentant un risque avéré de défaillance. Elle assure ainsi une couverture adéquate de ce type de risques. En parallèle, elle dispose de provisions forfaitaires, notamment sur la catégorie des débiteurs sous surveillance accrue. A ce sujet, il faut relever que le taux de provisionnement sur cette catégorie de débiteurs est fixé à 5% des engagements globaux, taux identique à celui appliqué lors des derniers exercices.

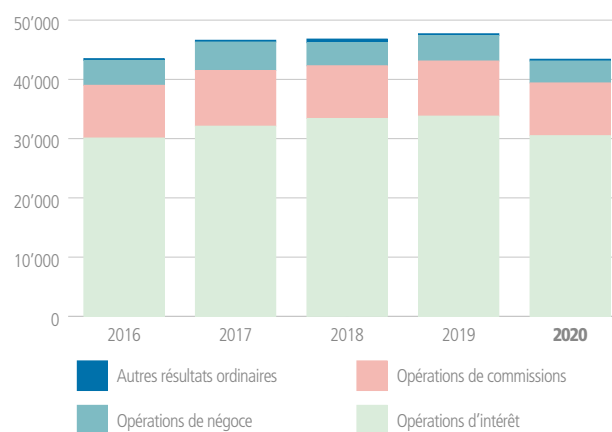
## Opérations de commissions, de négoce et autres produits ordinaires

Malgré un exercice 2020 satisfaisant pour les marchés financiers, le résultat des opérations de commissions et des prestations de services de la BCJ, qui s'établit à CHF 8,9 millions, est en baisse de CHF 0,4 million par rapport à l'année antérieure. Une diminution importante des opérations de paiements liée à la crise Covid-19 explique ce résultat.

Dans une perspective de durabilité, la Banque a décidé de transformer sa gamme de mandats de gestion en y intégrant une approche durable à la fois dans sa structure et dans sa composition. Pour ce faire, la société suisse Conser Invest SA, spécialisée dans la finance durable, a procédé à une analyse complète du portefeuille sous l'angle de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Dès lors, et depuis le dernier trimestre 2020, la Banque propose à sa clientèle des mandats de gestion avec une note de durabilité A.

Constitué principalement des activités de la clientèle sur les devises et le change, le résultat des opérations de négoce enregistre lui aussi une baisse de CHF 0,5 million par rapport à l'exercice précédent. Cette contraction est imputable avant tout à la crise de la Covid-19 et aux mesures de confinement qui en découlent.

## Répartition des produits (en milliers de CHF)



Les autres résultats ordinaires accusent un léger recul de CHF 0,1 million.

## Charges d'exploitation, amortissements et provisions

Les charges d'exploitation, en baisse de CHF 0,9 million, s'établissent à CHF 27.0 millions et témoignent de la bonne maîtrise des coûts de la Banque.

Le recul des autres charges d'exploitation (CHF 0,5 million) s'explique par un effort de gestion stricte de la Banque. A signaler que la charge liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (CHF 1,0 million) est comptabilisée sous cette rubrique.

Les amortissements accusent une légère progression de CHF 0,1 million par rapport à ceux de l'exercice antérieur. Le niveau élevé de la charge d'amortissements témoigne de l'effort important que la Banque consent et va encore consentir dans ces prochaines années dans le domaine de la digitalisation.

## Produits extraordinaires et réserves pour risques bancaires généraux

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations de réserves pour risques bancaires généraux, réserves qui sont considérées comme des fonds propres. La charge nette de CHF 3,7 millions s'explique exclusivement par la dotation à ces réserves, prélevée sur le résultat opérationnel.

## Résultat

Le résultat opérationnel est en recul de 20,6% et se monte à CHF 13,5 millions. En tenant compte d'une charge fiscale de CHF 2,7 millions et d'une attribution à la réserve pour risques bancaires généraux de CHF 3,7 millions, le bénéfice est en baisse de 22,7% et atteint la somme de CHF 7,1 millions.

# Proposition de répartition du bénéfice

**Le résultat opérationnel permet de doter les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de CHF 3,7 millions et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de CHF 7,4 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.**

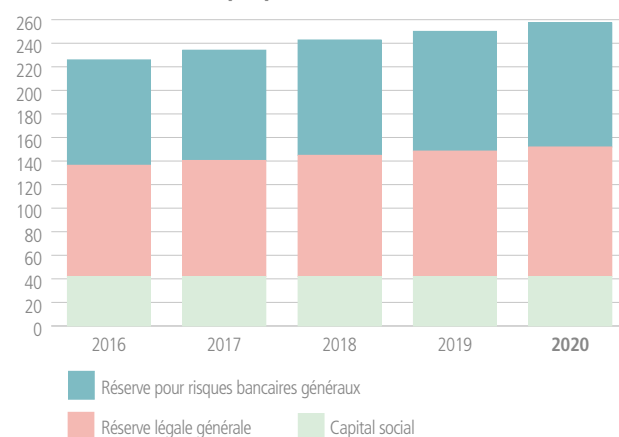
En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats dégagés conduisent le Conseil d'administration de la BCJ à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de CHF 1,20 par action (montant global de 3,6 millions), en baisse de CHF 0,65 par action par rapport à l'exercice précédent, et une dotation à la réserve légale issue du bénéfice de CHF 3,5 millions.

Si ces propositions sont agréées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de quelque CHF 7,1 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement de sa structure financière. Le montant total des fonds propres atteindrait alors 257,0 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un taux de couverture de 206%.

Toutefois, par rapport à la situation de fin 2019, ce taux de couverture des fonds propres diminue légèrement, passant de 208% à 206%. Il ne tient plus compte du volant anticyclique de fonds propres, puisque ce dernier a été supprimé temporairement en mars 2020 par le Conseil fédéral afin de renforcer les banques dans leur fonction centrale d'octroi de crédits.

Le renforcement du montant nominal des fonds propres permet ainsi à la BCJ de disposer d'une marge de manœuvre appréciable dans l'optique du développement futur des affaires.

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



## Perspectives 2021

**La crise liée à la pandémie de Covid-19 devrait encore durement impacter l'économie durant le 1er semestre de l'année 2021. La campagne de vaccination massive actuellement en cours peut toutefois augurer une sortie de crise durant le 2ème semestre.**

**Cette situation, certes incertaine, permet tout de même de prévoir une possible embellie en fin d'année et une augmentation du résultat opérationnel pour l'exercice en cours.**

# Notre ambassadrice : Katherine Choong

**Première Suisse à avoir conquis une voie de neuvième degré en escalade, le degré le plus exigeant de la discipline, notre ambassadrice Katherine Choong enchaîne les difficultés et les exploits, grâce à un mental et une détermination à toute épreuve. Au-delà de la performance, c'est avant tout l'état d'esprit, la personnalité et le dépassement de soi de Katherine qui nous inspirent. Nous sommes fiers d'être à ses côtés et de la soutenir depuis plus de 11 années.**

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a obligé notre ambassadrice à se réinventer et à adapter ses projets. Elle s'est lancée de nouveaux défis pour vaincre des voies difficiles et s'est mise à une nouvelle discipline plus complexe : la longue voie, une voie en plusieurs longueurs à enchaîner.

## Un mental de granit pour dompter des voies difficiles

L'année 2020 a commencé avec la projection dans les cinémas du film «*Le Marathon de Katherine*». Ce film, relatant son exploit sur la célèbre voie cotée 9a à Gimmelwald au mois d'octobre 2019, a été présenté dans de nombreux festivals et même jusqu'au Vancouver International Mountain Festival et a remporté le prix du Diable d'or au Festival International du film alpin des Diablerets.

Côté falaise, Katherine s'est lancée de nouveaux défis en affrontant ses peurs dans des voies difficiles, à l'opposé de son style.

*«La crise sanitaire qui nous a tous immobilisés m'a forcée à me réinventer au niveau de l'entraînement et à adapter mes projets. J'ai la chance d'avoir mon petit mur d'entraînement privé qui m'a permis de continuer de grimper. Ce n'était pas facile de garder la motivation quand les objectifs de compétition ne sont plus certains mais j'ai profité pour avoir un peu plus de temps à disposition pour travailler mes points faibles, planifier de nouveaux projets et établir des objectifs.»*

A force de travail et de détermination, Katherine a ainsi pu enchaîner les voies «*So-Yá-Hé 8c*» et «*Jusqu'au bout du monde 8c*» à Soyhières et ainsi réaliser les premières féminines de ces voies. Au cours de l'année, notre ambassadrice a également enchaîné deux autres voies 8c, une à Syratu (France) et une à Engelberg. Elle s'est également mise à une nouvelle discipline : la longue voie, des voies à enchaîner sur plusieurs longueurs pour un total de plusieurs centaines de mètres. Fin juillet, elle réussissait sa première longue voie difficile «*Ultime démenche*» (6 longueurs, 150 mètres, 8a+ max), dans les Gorges du Verdon.

*«Cette fois, les mouvements me paraissent plus simples, j'exécute la chorégraphie de mes mouvements avec précision et me déplace mouvement après mouvement vers le sommet. Ma concentration est à son zénith, portant sur chaque placement de pied, chaque doigt. Plus rien ne vient me perturber. Les encouragements de Julia, Jim et même des grimpeurs en bas des gorges me poussent encore un peu plus. Je passe l'endroit où je suis tombée précédemment, mes doigts s'ouvrent sous le poids de la fatigue mais sans hésitation j'avance et résiste à la tentation de tout lâcher. Puis j'atteins le sommet et je clippe le relais dans un pur moment de joie que je partage avec Julia qui m'attendait au sommet de la voie sur sa corde statique. Jim nous rejoint puis nous finissons les deux dernières longueurs afin d'atteindre le sommet baigné par les rayons du soleil.»*

Côté compétitions, Katherine a réussi une belle performance en se hissant à la 3<sup>ème</sup> place aux Championnats suisses de difficulté et a participé aux demi-finales des Championnats d'Europe en terminant à la 19<sup>ème</sup> place.

A un niveau plus personnel, Katherine est devenue l'ambassadrice de ClimAID, une association qui propose des cours d'escalade gratuits aux réfugiés au Liban mais aussi en Suisse. Après s'être rendue au Liban en 2019, notre ambassadrice développe maintenant cette activité en Suisse dans sa région en partenariat avec les associations de migrants du canton du Jura. Katherine est également ambassadrice de Protect Our Winters, une ONG qui se bat pour la protection du climat. *«Je suis témoin de tous les changements qui se produisent dans les montagnes et c'est parfois effrayant. Je ne suis certainement pas parfaite, mais je vois ces changements et ce que je peux faire est d'essayer d'utiliser ma voix, de la partager avec mon entourage et les personnes qui me suivent.»*



Katherine en pleine ascension près de Soyhières

# Responsabilité sociale d'entreprise

## La vie de la Banque

Au cours de ces dernières années, nos 147 collaborateurs ont dû s'adapter, jour après jour, aux nouvelles exigences du monde bancaire. L'objectif de chacun de nos collaborateurs est de progresser afin de pouvoir toujours être prêt à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement. A travers les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqué l'année 2020.

### Effectif

Au cours de l'année 2020, l'effectif du personnel a légèrement diminué. Exprimé en termes d'emplois à temps complet, il est passé de 125.40 à 123.05 postes entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. A noter que durant cette période, la Banque s'est associée les services de 9 nouveaux collaborateurs.



La BCJ compte **147 collaborateurs** dont **52% de femmes**.

### Formation

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. De ce fait, l'ensemble de notre personnel est en permanence formé aux exigences de plus en plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).



La BCJ a formé en 2020 **5 apprentis** et **2 stagiaires**.

L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important. En 2020, 5 jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement. Pendant trois ans, les apprentis sont formés tour à tour à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. Ils bénéficient d'une formation pratique, coachés sur leur place de travail par une formatrice interne, et d'une formation théorique dispensée dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Cantonale Bernoise pour les cours bancaires et avec les écoles professionnelles régionales pour ce qui concerne les connaissances commerciales. En outre, deux jeunes personnes ont été engagées pour un stage pratique en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale.



La BCJ est détentrice du Label Fair-ON-Pay qui atteste du respect de l'égalité salariale.

## Promotions

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de mandataires commerciaux:



# Engagement pour le climat

**La BCJ porte une attention particulière aux principes du développement durable, fondée sur des critères économiques, écologiques et sociaux. L'engagement de la BCJ pour le développement durable se traduit, depuis plusieurs années, par des efforts visant à réduire son propre impact sur l'environnement.**

La protection du climat représente un défi à l'échelle planétaire. Afin de limiter au maximum les répercussions environnementales de l'exploitation de ses agences et succursales, la BCJ mesure, en partenariat avec SwissClimate, son empreinte écologique. Grâce à sa politique active en matière de développement durable, la BCJ renouvelle avec succès son label or « Swiss Climate CO<sub>2</sub> Neutre ». Ce label atteste de l'établissement d'un inventaire des gaz à effet de serre selon la norme ISO 14064 et le respect des directives du Greenhouse Gas Protocol. Parallèlement, la banque s'engage à réduire ses émissions par des mesures concrètes et compense celles qui restent en soutenant des projets de haute qualité qui visent à protéger le climat.



Depuis 2019, la BCJ a remplacé ses quittances aux guichets par une signature électronique, ce qui a permis d'économiser **300'000 feuilles de papier.**

Pour 2019, les émissions carbone de la BCJ s'élèvent à 276 tonnes de CO<sub>2</sub>. Les trajets pendulaires restent la source d'émission la plus importante avec 50%. Les autres sources d'émissions de gaz à effet de serre se répartissent comme suit ; le chauffage avec 40% et les déplacements d'affaires et le papier avec respectivement 20% et 7%. Pour l'électricité, la BCJ utilise le produit « OPALÉ », composé d'énergie 100% renouvelable d'origine hydraulique suisse. L'hydraulique n'émet pratiquement pas de CO<sub>2</sub>.



Depuis 2011, les émissions de CO<sub>2</sub> ont **diminué de plus de 35%** par employé.

Depuis 2011, la BCJ a mis en oeuvre plusieurs mesures pour réduire son empreinte carbone. Le papier utilisé par la BCJ est certifié 100% recyclé. L'envoi des colis et des lettres en Suisse est certifié sans empreinte carbone. Depuis 2019, la BCJ remplace ses quittances aux guichets par une signature électronique, ce qui correspond à une économie de près de 300'000 feuilles par année. La BCJ a également mis en place un plan de mobilité et propose à l'ensemble de ses collaborateurs des solutions de mobilité avantageuses. De par sa politique climatique active, les émissions de CO<sub>2</sub> par employé, engendrées par les activités de la banque, ont ainsi pu être régulièrement réduites. Depuis 2011, elles ont ainsi diminué de plus de 35%.

## Produits et prestations durables

Les clients de la BCJ sont encouragés à participer à la préservation du climat au travers des produits et prestations proposés.



### Mandats de gestion durables

Chaque portefeuille a fait l'objet d'une analyse approfondie en partenariat avec la société suisse Conser, spécialisée dans la finance durable. Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) ont été pris en compte de même que l'exclusion d'entreprises ou de secteurs controversés. Chaque portefeuille obtient la note maximale de durabilité A et délivre un impact social et environnemental positif.



### BCJ-Net CO<sub>2</sub> neutre

Toutes les transactions sont certifiées sans empreinte carbone. En collaboration avec Swissclimate, l'ensemble des émissions générées par le BCJ-Net ont été évaluées. Pour 2020, elles se montent à 20 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 1.59 grammes de CO<sub>2</sub> par minute d'utilisation. Pour compenser les émissions, la BCJ investit dans des certificats de haute qualité en faveur de la sauvegarde des forêts suisses.



**Depuis 2015, la BCJ est certifiée neutre en carbone et labélisée.**

## Plan mobilité d'entreprise

Les déplacements pendulaires sont responsables de près de la moitié des émissions CO<sub>2</sub> de la BCJ. Afin de réduire son impact carbone, la BCJ a lancé depuis un peu plus de deux ans un plan de mobilité, sur la base d'une enquête menée auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le plan de mobilité consiste à offrir aux employés un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et professionnels. Les objectifs sont les suivants :

### Promouvoir les transports publics

- Rabais sur le prix de l'abonnement annuel Jobabo Vagabond
- Abonnement mensuel de 30 jours offerts pour tester les transports publics



### Promouvoir la mobilité douce

- Rabais sur l'achat d'un vélo/vélo électrique
- Défraiement des déplacements professionnels à vélo



### Promouvoir le covoiturage

### Promouvoir l'utilisation de la voiture électrique

- Prime offerte à l'achat d'une voiture électrique dont la batterie ne dépasse pas 60 kWh.









**ICI, NOUS NE**

**BAISSONS JAMAIS**

**LES BRAS.**

*dépassement de soi*

Je l'ai constamment en ligne de mire,  
cette voie, ce pic.

Le sommet, l'horizon.

Même s'il semble inatteignable,  
j'y vais, j'attaque,  
je dépasse et me dépasse.

Julien Daucourt

Responsable d'exploitation au service logistique et  
informatique à Porrentruy et passionné d'ultra-trail



# Gouvernance d'entreprise

# Composition

## Le groupe comprend les sociétés suivantes

- Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
- Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont
- Immobestate Investment SA, Fribourg

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy.

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du Canton.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

# Structure du groupe & actionnariat

## Structure du groupe

### Organisation opérationnelle

Voir organigramme en page 42.

### Lieu de cotation

- Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse – SIX - sous le numéro de valeur 35066567 (code ISIN: CH0350665672).
- La capitalisation boursière au 31.12.2020 s'élève à CHF 156 millions.
- Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura SA ne possèdent pas d'actions de la maison mère.

# Structure du capital

## Capital

Voir annexe 17 des informations se rapportant au bilan. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 14.-, toutes nominatives et entièrement libérées.

## Capital autorisé et conditionnel

Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

## Modification du capital

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

## Sociétés détenues

Voir annexe 7 des informations se rapportant au bilan.

## Actionnaires importants

Voir annexe 20 des informations se rapportant au bilan. La Banque n'a pas annoncé de modification à l'instance pour la publicité des participations.

## Participations croisées

La BCJ ne détient pas de participations croisées.

## Actions et bons de participation

Voir annexe 17 des informations se rapportant au bilan. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.

## Bons de jouissance

La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.

## Restrictions de transfert

Les actions de la BCJ sont nominatives. Il n'y a pas de restriction de transfert, sous réserve de l'art. 4 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura qui prévoit que le Canton du Jura détient au moins 51% du capital social.

## Emprunts convertibles

La BCJ n'a pas émis d'emprunts convertibles et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

# Conseil d'administration

## Composition & activités au 31 décembre



**Christina Pamberg** Présidente

Porrentruy | Suisse

### Formation

Bachelor of Arts, Amherst College, Amherst  
Master of Business Administration, INSEAD, Fontainebleau  
Advanced Management Program, Harvard Business School, Boston

### Parcours professionnel

Tiffany & Co., New York, 1992-96, Assistant Manager  
Salomon Smith Barney, Londres et New York, 1998-99, Equity Analyst  
HarbourVest Partners, Londres, 2000-05, Vice President  
Kohlberg Kravis Roberts & Co., Londres, 2005-09, Director  
Alcyon Holding SA, Porrentruy, 2010-..., Directrice

### Autres activités

#### Administratrice de

Alcyon Holding SA, Porrentruy  
Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève  
Invest Europe, Bruxelles

#### Membre de

INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau, Advisory Board  
Invest Europe LP Council, Bruxelles  
Level20, Londres, Founding Member and Member of the Advisory Board



**Christian Budry** Vice-président | Décédé le 04.01.2020

Chesalles-sur-Oron | Suisse

### Formation

Licence en sciences économiques et sociales, Université de Fribourg  
Diplôme fédéral d'expert-comptable

### Parcours professionnel

Société fiduciaire Lémano/ATAG/Ernst & Young, Lausanne, 1983-01  
Bobst Group SA, Lausanne, 2001-11, Chef des Finances du Groupe, membre du Comité de Direction | Président de la Caisse de pension Bobst et du fonds de prévoyance  
Administrateur indépendant, 2011-2020

### Autres activités

#### Président de

Novandi, Boncourt, Conseil de fondation  
CFO Solutions SA, Lausanne, Conseil d'administration  
Main tendue, Comité suisse  
Groux arts graphiques SA, Lausanne, Conseil d'administration  
TrustStone SA, Nyon, Conseil d'administration  
Commune d'Oron, Commission des finances

#### Vice-président de

Fondation du Théâtre du Jorat, Mézières

#### Membre de

Romande Energie SA, Morges, Conseil d'administration  
EOS Holding SA, Lausanne, Conseil d'administration  
Etat de Vaud, Caisse de pension, Lausanne, Conseil d'administration  
Giovanna Holding SA, Chailly-Montreux, Conseil d'administration  
Greenbrix, Genève, Conseil de fondation  
Charles Burrus, Plusieurs Conseils d'administration de sociétés détenues par des membres de la famille



## Nicola Thibaudeau

Vice-présidente | Dès le 11.05.2020

Neuchâtel | Suisse & Canada

### Formation

Génie mécanique, Ecole Polytechnique de Montréal  
HEC - 1 année MBA, Université de Montréal

### Parcours professionnel

IBM Canada Ltd, Bromont, 1984-89, Ingénieur senior  
Cicorel SA, La Chaux-de-Fonds, 1990-94, Directrice du site  
Mecanex SA, Nyon, 1993-02, Copropriétaire et directrice générale  
Consultante et Administratrice professionnelle, 2003  
MPS Micro Precision System AG, Bienne et Bonfol, 2003-..., CEO et Administratrice Déléguée

### Autres activités

#### Membre de

La Mobilière Holding, Conseil d'administration  
Innosuisse, Conseil d'administration  
TransN SA, Conseil d'administration  
Grand Prix de l'Horlogerie de Genève, Conseil de Fondation  
HES-SO, Conseil stratégique  
Swissmen, Chambre de commerce et industrie bernoise  
Swissnex, Réseau suisse mondial pour l'éducation, la recherche et l'innovation  
SVC Espace Mittelland, Membre du jury  
Prix SEF, Membre du jury  
Prix Export de S-GE, Membre du jury



## Stefan Bichsel

Membre

Villarepos | Suisse

### Formation

Brevet d'avocat, Université de Berne  
Masters of Laws, Georgetown University, Washington DC  
Brevet d'avocat, New York et Connecticut  
Advanced Management Program, Wharton School, Philadelphia

### Parcours professionnel

UBS AG, Zurich, 1982-85, Assistant personnel d'un membre de la Direction générale  
Gibney, Anthony & Flaherty, New-York, 1986-87, Foreign associate  
Pictet & Cie, Genève, 1987-93, Avocat au département Juridique et International  
Swissca Holding AG, Berne, 1994-02, CEO et administrateur délégué  
Robeco Group NV, Amsterdam, 2003-05, Membre de la Direction générale  
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Genève, 2006-09, Associé de la Holding et membre du Group Management  
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2009-2020, Directeur général, Chef de la Division Asset Management et Trading

### Autres activités

#### Président de

Gérfonds SA, Lausanne, Conseil d'administration  
GEP SA, Lausanne, Conseil d'administration  
Association Pro Aventico, Avenches

#### Membre de

EDHEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales), Lille et Nice, Comité d'Orientation International  
SIX Securities Services Ltd, Zurich, Strategic Advisory Board  
Financial Information and Securities & Exchanges



## Alexandre Léchenne Membre

Courtelary | Suisse

### Formation

Mécanicien-électronicien, EHMP, Porrentruy  
Ingénieur HES en électrotechnique, ISB/EIB, Bienne  
Ingénieur EPF en informatique, EPFL, Lausanne  
Brevet fédéral de spécialiste de la conduite de groupe, CPLN, Neuchâtel

### Parcours professionnel

Léchenne Raymond SA, Courtedoux, 1991-01, Développement informatique et électronique, comptabilité  
SMH Automobiles SA, Bienne, 1996-00, Développement informatique technique  
Swiss Timing Ltd., St-Imier, 2000-02, Développement électronique et informatique technique  
Manufactures des Montres Rolex SA, Bienne, 2002-03, Recherche & Développement informatique et Chef de Section  
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2004-08, Responsable de Département R&D et membre de Direction  
Selectron Systems AG, Train Automation, Lyss, 2008-11, Responsable du développement software  
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2011-13, Responsable du développement software  
Globaz SA, Le Noirmont, 2013-14, Responsable du développement et membre de Direction  
Globaz SA, Le Noirmont, 2015-..., Directeur général

### Autres activités

#### Administrateur de

EnsembleAVS Sàrl, Nyon, depuis juillet 2020

#### Membre de

ICT Formation professionnelle Berne Jura Neuchâtel



## Georges Humard Membre

Delémont | Suisse

### Formation

Mécanicien-électricien

### Parcours professionnel

Humard Automation SA, Delémont, 1995-..., Propriétaire & CEO

### Autres activités

#### Président de

GH65 Holding SA, Delémont

Humard Automation SA, Delémont

Humard SA, Delémont

Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont

#### Administrateur de

New Ingenia SA, Delémont

Seuret SA, Delémont

Collège Saint-Charles, Porrentruy

#### Membre de

Fondation du Collège et Lycée Saint-Charles, Porrentruy

Rotary Club Les Rangiers



## Nathalie Ferland

Membre | Dès le 21.04.2020

Bussigny | Canada & France

### Formation

Licence en droit, Université Laval, Québec  
Certificat universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en Administration des affaires, Université Laval, Québec  
Certificat universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en Comptabilité, Université Laval, Québec  
DESS en expertise-comptable, Québec, Canada  
Diplôme de CPA canadien, Québec, Canada  
Master - Lutte contre la criminalité économique, Neuchâtel, Suisse

### Parcours professionnel

Université Laval, Québec, 1997-1999, Assistante de recherche  
Arthur Andersen et PriceWaterhouseCoopers, Québec, 1999-2001, Auditrice  
Fiduciaire Chamberland & Hodge, Montréal, 2001-2005, Auditrice externe sénior  
Sanofi-Aventis, Paris, 2006-2007, Compliance officer  
Sanofi-Aventis, Paris, 2007-2008, Corporate reporting manager accounting standards expert  
JTI international, Genève, 2008-2010, Directrice corporate reporting  
CHUV, Lausanne, 2010-2012, Cheffe de service adjointe - Directrice d'audit

Etat de Vaud, Lausanne, 2012-2019, Membre de la Direction du contrôle cantonal des finances

Université de Lausanne, Lausanne, 2019-2020, Directrice des finances

ADMED, Fontaines, 2020-, Directrice administration et finances



## Mike Jaberg

Membre

Colombier | Suisse

### Formation

Certificat fédéral de capacité, Branche banque  
Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire  
Diplôme d'expert en économie bancaire  
Master HES of Advanced Studies in Banking & Finance

### Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, 1998-2000, Stagiaire linguistique  
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2000-2005, Réviseur interne  
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2005-2012, Conseiller à la Clientèle Entreprises  
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2012-2016, Responsable de la Clientèle Entreprises - Littoral Neuchâtelois  
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2016-..., Responsable de la Gestion des crédits

### Autres activités

#### Membre de

Finergence, Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices  
Fondation Gilbert Facchinetti, Promotion du football d'élite

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura SA ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.





**Christina Pamberg**  
Présidente



**Christian Budry**  
Vice-président | Décédé le 04.01.2020



**Nicola Thibaudeau**  
Vice-présidente | Dès le 11.05.2020



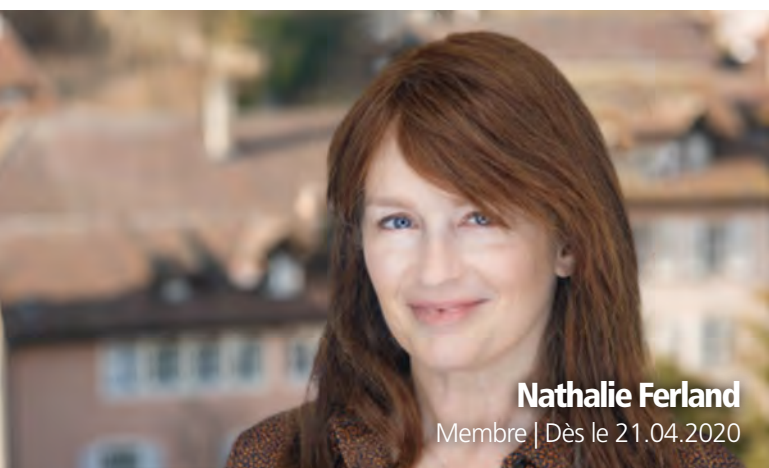
**Stefan Bichsel**  
Membre



**Alexandre Léchenne**  
Membre



**Georges Humard**  
Membre



**Nathalie Ferland**  
Membre | Dès le 21.04.2020



**Mike Jaberg**  
Membre

# LA CONFIANCE EST LE LIEN-RACINE AVEC NOS CLIENTS.

*confiance*

Plus de 15 ans qu'elle et moi sommes unies.  
J'ai gagné sa confiance  
par mon écoute et ma bienveillance.  
Avec honnêteté, franchise,  
et exercices positifs.

Virginie Dovat

Assistante crédits à Saignelégier et passionnée d'équitation





# ORAB

## Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse

La BCI est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

### Art 763 CO

«Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»



# Conseil d'administration

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Pamberg	Christina	Présidente	1968	2014 (2016, Présidente)	2029
Budry *	Christian	Vice-président	1957	2016 (2018, Vice-président)	-
Humard	Georges	Membre	1965	2004	2021
Thibaudeau	Nicola	Vice-présidente	1960	2016 (2020, Vice-présidente)	2031
Ferland	Nathalie	Membre	1973	2020	2035

\* M. Christian Budry est décédé le 4 janvier 2020.

Mme Nathalie Ferland a été désignée par le Gouvernement jurassien le 21 avril 2020 et est entrée en fonction avec effet immédiat.

Mme Nicola Thibaudeau a été désignée vice-présidente le 11 mai 2020.

La période de fonction expire en 2021. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Bichsel	Stefan	Membre	1955	2009	2024
Jaberg	Mike	Membre	1980	2019	2034
Léchenne	Alexandre	Membre	1969	2018	2033

La période de fonction expire en 2023.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans. Ils sont rééligibles; toutefois, la durée de leur mandat ne peut excéder 15 ans à compter de la date de leur nomination. Leur mandat prend fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de 70 ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La ma-

ajorité relative est déterminante au deuxième tour. L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection des administrateurs de manière collective et par vote à main levée, sauf si dix actionnaires présents au moins demandent le bulletin secret. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

## Secrétaire

**Ronald Cramatte**

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Membre de la direction

## Organe de révision selon la loi fédérale sur les banques

**PricewaterhouseCoopers SA**, Pully

## Organe de révision statutaire

**PricewaterhouseCoopers SA**, Pully

## Révision interne

**Gérald Crelier**

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Responsable

# Direction

## Composition & activités



**Bertrand Valley** Directeur général

Porrentruy | Suisse

### Formation

Licence en droit, Université de Lausanne  
Brevet d'avocat

### Parcours professionnel

Etude d'avocat, Porrentruy, 1990-1993  
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1993-...

### Autres activités

#### Président de

SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont

#### Membre de

Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA



**Grégory Chapuis** Membre de direction  
Secteur Marchés

Boécourt | Suisse

### Formation

Master en gestion d'entreprise, Université de Fribourg

### Parcours professionnel

UBS SA, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Delémont, 2006-2015, Diverses fonctions  
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

### Autres activités

#### Membre de

Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA

Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA

Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA

Conseil de Fondation la Ferme du Bonheur, Porrentruy



## Ronald Cramatte

Membre de direction & secrétaire du Conseil d'administration  
Secteur Réseau

Porrentruy | Suisse

### Formation

Licence en droit, Université de Neuchâtel  
Brevet d'avocat

### Parcours professionnel

Commission Suisse de Recours du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Berne, 2002-2003, Greffier  
PROCAP, association suisse des invalides, Bienne, 2003-2004, Responsable du service juridique  
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2004-...

### Autres activités

**Administrateur de**  
Immobestate Investment SA, Fribourg



## Gaël Froidevaux

Membre de direction  
Secteur Finances & Risques

Saignelégier | Suisse

### Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Neuchâtel  
Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

### Parcours professionnel

Banque Romande Valiant, Delémont, 2006-2009, Diverses fonctions  
Valiant Holding, Berne, 2009-2011, Spécialiste consulting  
République et Canton du Jura, Delémont, 2011-2014, Economiste à la Trésorerie générale  
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2014-...

### Autres activités

**Membre de**  
Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA  
Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA  
Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA



## Martine Kohler

Membre de direction  
Secteur Crédits

Delémont | Suisse

### Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Lausanne

### Parcours professionnel

Credit Suisse, Lausanne, 1988-1990, Diverses fonctions  
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1991-...



## Stéphane Ramseyer

Membre de direction  
Secteur Services

Porrentruy | Suisse

### Formation

Diplôme fédéral d'employé de banque

### Parcours professionnel

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1990-..., Diverses fonctions

### Autres activités

#### Président de

Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA

Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA

#### Membre de

Conseil de la Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA  
Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Fribourg

Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Fribourg

Ville de Porrentruy, Commission des finances

### Contrat de management

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.



Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.





# NOUS NE RÉUSSIRONS QU'ENSEMBLE.

## *esprit d'équipe*

Chacun de vous constitue un chiffre magique.

1 et 2 font 11 !

Au sein d'une équipe, il y a des singularités.

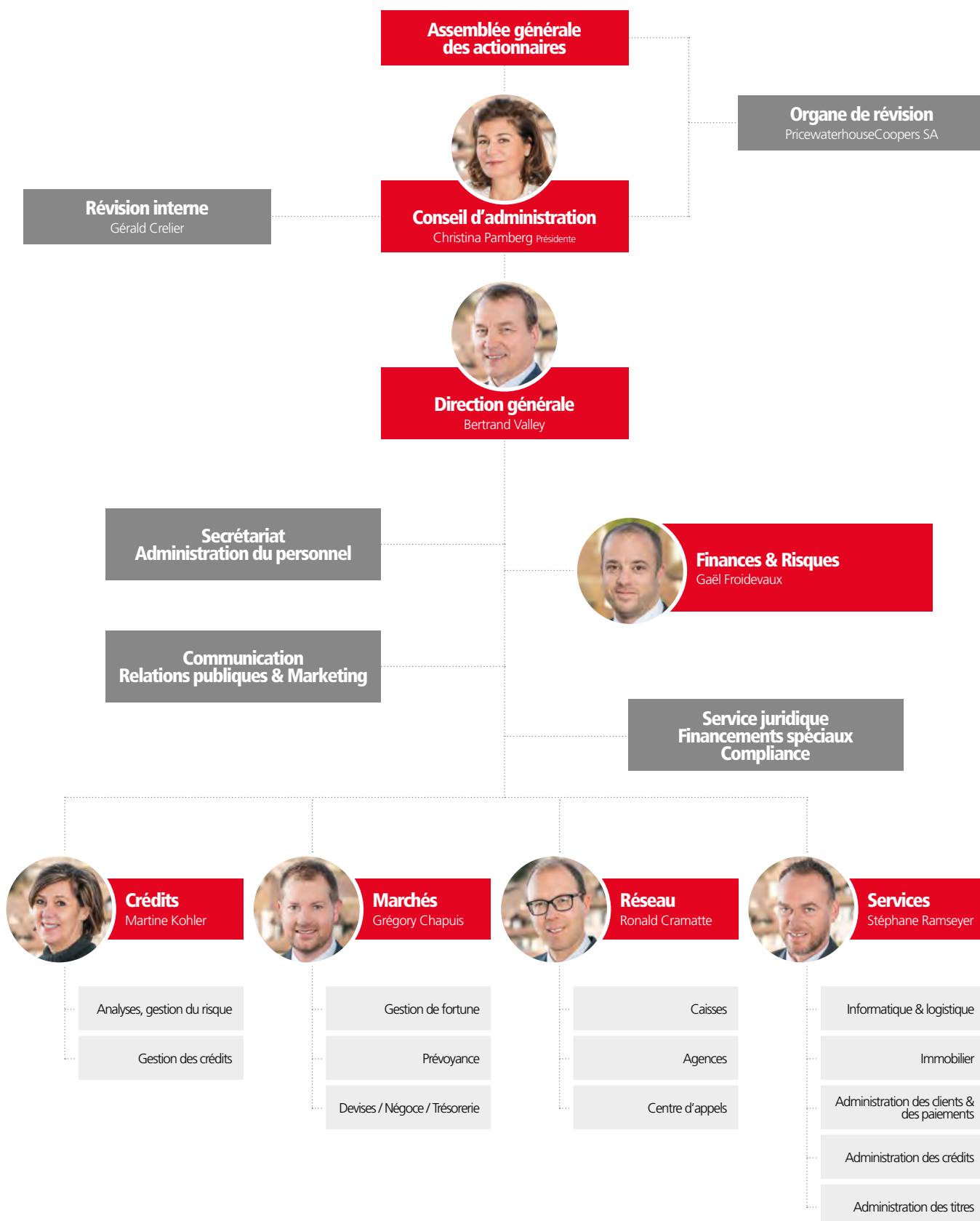
Il y a du talent, de la combativité  
et de la générosité.

Une équipe, c'est tout ça,  
c'est ce tout unique, cette somme magique.

Semir Ajrulai

Apprenti et passionné de football

# Organigramme



# Cadres

## Responsables de succursale

**Ludovic Maeder**, Delémont  
**Steven Barras**, Porrentruy

**Alain Thiévent**, Saignelégier

**Qendresa Dabiqaj**, Moutier

## Fondés de pouvoir

**Michaël Ackermann**  
**Rosalba Acquavia**, jusqu'au 30.06.2020  
**Cyrille Althaus**  
**Marie-Ange Benitez Eggertswyler**  
**Daniel Boillat**  
**Guy Bourquard**  
**Jonas Bracelli**  
**Steeve Brahier**  
**Patrick Chapuis**  
**Philippe Charmillot**  
**Corinne Courbat**

**Sébastien Courbat**  
**Jean-Marc Farine**  
**Bernard Frésard**  
**Christian Frossard**  
**Vanessa Germano Su**  
**Caroline Giammarino**  
**Stefano Giammarino**  
**Emmanuel Guélat**  
**Margaux Häni**  
**Alain Jeannotat**  
**Cyrille Joray**

**Cédric Kamber**  
**Aurélien Michaud**  
**Christophe Nicoulin**  
**Eric Nsanzurwanda**  
**Alexis Pelletier**  
**Serge Piquerez**  
**Yann Rufer**  
**Jean-Marc Schaller**  
**Nathalie Tissier**  
**Claude Vanhouteghem**  
**Gaël Vaclair**

## Mandataires commerciaux

**Simon Chiaravallotti**, dès le 01.04. et jusqu'au 31.12.2020  
**Julien Comte**, dès le 01.04.2020  
**Julien Daucourt**  
**Emmanuel Fleury**

**Marion Goetschi**  
**Cyril Kley**, jusqu'au 29.02.2020  
**Laurent Kottelat**, dès le 01.04.2020  
**Elodie Roelli**, dès le 01.04.2020

**Georges-André Maître**  
**Rachelle Rickli Thiévent**

# Organisation interne & compétences

## Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la loi, elles portent sur:

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- L'émission d'emprunts publics.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 95 ss OFR).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature

### Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant:

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'Organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2020, soit 6 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de direction.
- La Présidente et le Vice-président ont droit à la signature.

## Commission des crédits

<b>Présidente</b>	Christina Pamberg
<b>Membres</b>	Christian Budry (Jusqu'au 04.01.2020) Mike Jaberg Alexandre Léchenne (dès le 24.01.2020)

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédits assistent aux séances avec voix consultatives.

### La Commission des crédits a les attributions suivantes:

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
- Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.
- Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
- Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 16 fois en 2020 et les séances ont duré 1 heure en moyenne.

## Commission d'audit & des risques

<b>Président</b>	Christian Budry (jusqu'au 04.01.2020) Stefan Bichsel (dès le 24.01.2020)
<b>Membres</b>	Alexandre Léchenne Mike Jaberger (ad interim dès le 24.01.2020 et jusqu'au 10.05.2020) Nathalie Ferland (dès le 11.05.2020)

**La Commission d'audit et des risques se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif. La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent, en particulier dans les domaines de l'établissement et de la présentation des comptes, de la gestion et du contrôle des risques, du système de contrôle interne, de la conformité et des activités d'audit interne et externe. La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre la révision interne et la Direction générale.**

### Les tâches de la Commission sont les suivantes:

- Elle s'assure que le rapport financier à l'attention du Conseil d'administration soit conforme à la réglementation et aux directives internes existantes;
- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers (annuels et intermédiaires), c'est-à-dire des comptes ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan;
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne;
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers;
- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence;
- Elle élabore une directive générale concernant la révision interne;
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ conformément aux prescriptions de la Circ.-FINMA 13/3 Activités d'audit;
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement;
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne et vérifie la compatibilité de l'activité de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels;
- Elle procède à une analyse critique des rapports d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable;
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne;
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre;
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit;
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne;
- Elle examine de façon critique la politique et la stratégie des risques, en tenant notamment compte de l'appétit aux risques de la BCJ et de rapporter son opinion à ce sujet au Conseil d'administration;
- Elle veille à ce que la Banque maintienne tous dispositifs aptes à identifier à temps, à évaluer, à contrôler et à suivre les risques de marchés, de crédits, et opérationnels;
- Elle procède, notamment par l'examen du rapport annuel sur les risques de la BCJ, à l'examen critique des principaux risques de la Banque et des réponses apportées par la Direction générale;

- Elle porte une attention prospective aux risques non connus ou émergents;
- Elle suit les principales évolutions intervenues au sein du profil de risque de la BCJ et les modifications apportées au dispositif de gestion et de contrôle des risques;
- Elle veille à ce que les fonds propres soient en accord avec la stratégie, l'appétit aux risques, le profil de risque et l'état des risques de la BCJ;
- Elle s'assure que la gestion des risques est traitée de manière adéquate;
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance;

- Elle doit être informée des résultats des contrôles effectués par la révision interne et entretenir des contacts réguliers avec le responsable de cette dernière, bien que la révision interne soit subordonnée à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle s'assure que le système de contrôle interne en général est adapté régulièrement et à temps en fonction des modifications apportées aux activités, aux produits et aux prestations ainsi qu'au profil de risque de la BCJ;

La Commission informe périodiquement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. La Commission s'est réunie à 7 reprises en 2020 et les séances ont duré 1 heure et 40 minutes en moyenne.

## Commission de politique des ressources humaines & de rémunération

<b>Président</b>	Georges Humard
<b>Membres</b>	Christina Pamberg Nicola Thibaudeau

**La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.**

**La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative:**

- A la politique et la stratégie RH
- A la politique de rémunération
- Aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- Au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 3 fois en 2020 et les séances ont duré 1 heure et 15 minutes en moyenne.



# Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques.

Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur l'état des différents portefeuilles-titres.

Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

## Rémunérations, participations & prêts

### Voir annexe 22 des informations se rapportant au bilan

#### Principes de rémunération

**Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La Banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.**

#### Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Ces indemnités ont été fixées en référence à un benchmark des banques cantonales cotées en bourse, pondérées en fonction de la taille de la Banque (somme du bilan). Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

#### Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

#### Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle du Directeur général et des membres de la direction est déterminée en fonction de la rémunération moyenne des fonctions à haute responsabilité dans le secteur privé régional. Elle est revue annuellement et de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les membres de direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

#### Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la Banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la banque, et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants:

- les résultats du secteur
- le degré d'atteinte des objectifs personnels
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2020 a été de 14.9% inférieure par rapport à l'année précédente et est à mettre en relation avec le résultat annuel réalisé. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 7% et 30% du salaire de base.

# Droits de participation des actionnaires

## Limitation et représentation des droits de vote

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

## Quorum statutaire

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

## Convocation à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura. Cette convocation est également publiée dans Le Quotidien Jurassien.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par un autre actionnaire, par la banque dépositaire ou par un représentant indépendant.

## Inscription à l'ordre du jour

Chaque actionnaire, indépendamment du montant de sa participation peut demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

## Inscriptions au registre des actions

Le capital social de la BCJ est constitué d'actions nominatives. La Banque tient un registre des actions nominatives.

# Prise de contrôle & mesures de défense

Néant.

# Conduite, gestion & contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites dans l'annexe (page 65) des comptes annuels.

## Organe de révision

### Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Pully, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2020. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2020 a également décidé de confier à PricewaterhouseCoopers SA, Pully, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2020. Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'art. 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

<b>Honoraires d'audit</b>	CHF 174'525.– (HT et débours)
<b>Honoraires additionnels</b>	-
<b>Honoraires de conseils</b>	-

### Instruments de surveillance et de contrôle

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction.

De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques qui traitent en particulier des rapports bancaires.

Les membres de la Commission d'audit et des risques évaluent l'Organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

# Politique d'information

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante:

## Obligation d'information

### Art. 17a

1. La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.
2. Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.
3. En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur:
  - a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
  - b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
  - c) la situation des fonds propres;
  - d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
  - e) la vérification des provisions et des amortissements;
  - f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
  - g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
  - h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
  - i) le plan financier, le budget et les prévisions.
4. En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

## Médias

### Rapport annuel

Il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

### Site Internet ([www.bcj.ch](http://www.bcj.ch))

La rubrique *Relations investisseurs* du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion.

Sur le lien *Liste de diffusion*, il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

## Agenda

**29 avril 2021**

Assemblée générale ordinaire au siège de la BCJ, rue de la Chaumont 10 à Porrentruy

**12 juillet 2021**

Publication des résultats semestriels 2021

**Fin janvier 2022**

Conférence de presse des résultats annuels 2021

**Début avril 2022**

Publication du rapport de gestion 2021

Disponible sur [www.bcj.ch/Rapport-de-gestion](http://www.bcj.ch/Rapport-de-gestion) et dans tous les points de vente de la Banque.

## Adresse de contact

### Relation avec les investisseurs et la presse

Margaux Häni

Responsable Communication & Marketing

Téléphone: +41 (0)32 465 13 66

E-mail: [margaux.haeni@bcj.ch](mailto:margaux.haeni@bcj.ch)

## Siège principal

Banque Cantonale du Jura SA

Rue de la Chaumont 10

2900 Porrentruy

# LA BIENVEILLANCE, NOTRE ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN.

## *bienveillance*

J'écoute et conseille, soutiens et emmène.  
Lorsque je cuisine avec mes filles,  
pour mes amies et ma famille,  
c'est uniquement avec le cœur.  
On ne m'a pas formatée, c'est en moi.

Qendresa Dabiqaj

Responsable de la succursale de Moutier  
et passionnée de pâtisserie en famille









# **Comptes annuels**

**au 31 décembre 2020**

# Bilan avant répartition du bénéfice (en milliers de CHF)

Actifs	Annexe n°	2020	2019	Variation
Liquidités		797'419	449'298	348'121
Créances sur les banques		44'464	36'704	7'760
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	364'166	329'827	34'339
Créances hypothécaires	2	2'588'669	2'453'636	135'033
Opérations de négoce	3	86	45	41
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	1'096	2'273	-1'177
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Immobilisations financières	5	151'833	98'017	53'816
Comptes de régularisation		2'626	1'568	1'058
Participations	6/7	2'645	2'645	-
Immobilisations corporelles	8	13'018	13'882	-864
Valeurs immatérielles		-	-	-
Autres actifs	10	33'438	35'158	-1'720
<b>Total des actifs</b>		<b>3'999'460</b>	<b>3'423'053</b>	<b>576'407</b>
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques		230'475	163'508	66'967
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	142'869	75'000	67'869
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		2'308'267	2'040'923	267'344
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	34'280	32'450	1'830
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		7'892	8'987	-1'095
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	15	996'000	831'000	165'000
Comptes de régularisation		10'813	7'116	3'697
Autres passifs	10	3'939	4'808	-869
Provisions	16	4'332	3'866	466
Réserves pour risques bancaires généraux	16	105'300	101'600	3'700
Capital social	17/20	42'000	42'000	-
Réserve légale issue du capital		39'858	39'858	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'858	39'858	-
Réserve légale issue du bénéfice		66'312	62'603	3'709
Propres parts du capital	21	-267	-221	-46
Bénéfice reporté		305	390	-85
Bénéfice (résultat de la période)		7'085	9'165	-2'080
<b>Total des passifs</b>		<b>3'999'460</b>	<b>3'423'053</b>	<b>576'407</b>
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
<b>Opérations hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	2/24	57'021	43'422	13'599
Engagements irrévocables	2	61'238	72'106	-10'868
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	5'912	5'912	-
Crédits par engagement	2/25	-	-	-

# Compte de résultat (en milliers de CHF)

Résultat des opérations d'intérêts	Annexe n°	2020	2019	Variation
Produit des intérêts et des escomptes		39'303	40'020	-717
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		2	8	-6
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		266	320	-54
Charges d'intérêts		-4'505	-6'322	1'817
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	28	<b>35'066</b>	<b>34'026</b>	<b>1'040</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-4'604	-266	-4'338
<b>Sous-total - Résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>30'462</b>	<b>33'760</b>	<b>-3'298</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		5'537	5'763	-226
Produit des commissions sur les opérations de crédit		255	195	60
Produit des commissions sur les autres prestations de service		3'788	3'846	-58
Charges de commissions		-661	-467	-193
<b>Sous-total - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>8'919</b>	<b>9'337</b>	<b>-418</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	27	<b>3'737</b>	<b>4'286</b>	<b>-549</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-30	-	-30
Produit des participations		260	222	38
Résultat des immeubles		54	112	-58
Autres produits ordinaires		17	10	7
Autres charges ordinaires		-33	-	-33
<b>Sous-total - Autres résultats ordinaires</b>		<b>268</b>	<b>344</b>	<b>-76</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	29	-16'557	-16'896	340
Autres charges d'exploitation	30	-10'486	-11'012	525
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-962	-802	-160
<b>Sous-total - Charges d'exploitation</b>		<b>-27'043</b>	<b>-27'908</b>	<b>865</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-2'789	-2'714	-76
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	31	-33	-85	52
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>13'521</b>	<b>17'020</b>	<b>-3'499</b>
<b>Produits extraordinaires</b>	31	<b>1</b>	<b>52</b>	<b>-51</b>
<b>Charges extraordinaires</b>	31	<b>-6</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>
<b>Variations des réserves pour risques bancaires généraux</b>	31	<b>-3'700</b>	<b>-3'700</b>	<b>-</b>
<b>Impôts</b>	34	<b>-2'731</b>	<b>-4'201</b>	<b>1'470</b>
<b>Bénéfice (Résultat de la période)</b>		<b>7'085</b>	<b>9'165</b>	<b>-2'080</b>

# Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en milliers de CHF)

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2020	7'085
Bénéfice reporté	305
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>7'390</b>
<b>Proposition de répartition du bénéfice au bilan</b>	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	3'500
- dividende	3'600
<b>Report à nouveau</b>	<b>290</b>

## Tableau des flux de trésorerie (en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Résultat de la période	7'085		9'165	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	3'700		3'700	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2'789		2'714	
Provisions et autres corrections de valeur	1'105	639	247	1'227
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	12'102	8'598	5'136	4'671
Délimitations actives		1'141		211
Délimitations passives	3'697		301	
Autres positions	1'803	869		11'310
Dividende de l'exercice précédent		5'550		5'550
<b>Solde</b>	<b>32'282</b>	<b>16'798</b>	<b>21'263</b>	<b>22'969</b>
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
Ecritures par les réserves	7	1	7	
Modification des propres titres de participation	132	175	1'217	1'212
<b>Solde</b>	<b>139</b>	<b>176</b>	<b>1'224</b>	<b>1'212</b>
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Participations	0		1	
Immeubles		36		
Autres immobilisations corporelles		1'890		4'073
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>1'926</b>	<b>1</b>	<b>4'073</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
Obligations de caisse		1'095		2'801
Emprunts	100'000			0
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	65'000		11'000	
Créances hypothécaires		134'877		124'860
Engagements envers les banques	66'966		146'466	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	67'869		20'000	
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	267'344		86'951	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'830		6'221	
Créances sur les banques		7'760		9'511
Créances sur la clientèle		37'998		7'443
Opérations de négoce		41	2'183	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1'177			1'184
Immobilisations financières		53'816		26
Liquidités		348'121		121'230
<b>Solde</b>	<b>570'186</b>	<b>583'708</b>	<b>272'821</b>	<b>267'055</b>
<b>Total des sources de fonds</b>	<b>602'608</b>		<b>295'309</b>	
<b>Total des emplois de fonds</b>		<b>602'608</b>		<b>295'309</b>

# État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	42'000	39'858	62'603	101'600	390	-221	9'165	255'394
<b>Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale du 29 avril 2020</b>								
- dividende			7				-5'550	-5'543
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			3'700				-3'700	-
- report à nouveau					-85		85	0
<b>Capitaux propres après répartition du bénéfice</b>	42'000	39'858	66'310	101'600	305	-221	-	249'851
Acquisition de propres parts au capital						-175		-175
Aliénation de propres parts au capital						131		131
Bénéfice (perte) résultant d'aliénation de propres parts au capital			1			-1		-
Dotations sur bénéfice exercice en cours				3'700				3'700
Bénéfice de l'exercice							7'085	7'085
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	42'000	39'858	66'312	105'300	305	-267	7'085	260'593

## Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours

- dividende							-3'600	-3'600
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			3'500				-3'500	-
- report à nouveau					-15		15	-
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice</b>	42'000	39'858	69'812	105'300	290	-267	0	256'993

## Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels.

Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

## Réserve légale issue du bénéfice

Cette réserve enregistre les dotations décidées par l'Assemblée générale, ainsi que les bénéfices/pertes réalisés sur les opérations effectuées sur les propres titres de participation.

# Annexe

## Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Jura SA (ci-après appelée: «*la Banque*») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir: Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont. La Banque possède également une succursale dans le Jura bernois à Moutier.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton en pourvoyant aux besoins d'argent et de crédits, ainsi qu'en offrant des dépôts d'épargne productifs d'intérêts. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d'une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

## Principes de comptabilisation et d'évaluation

### Principes généraux

#### Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA), à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance et aux directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes. Ensembles, elles constituent les prescriptions comptables suisses pour les Banques.

La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

#### Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

### Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

### Créances et engagements résultant d'opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêt est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

### Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur les créances appartenant aux catégories 1 à 8. Pour ces créances, le service de la dette est assuré, les sûretés fournies par les clients sont adéquates et les critères de solvabilité sont remplis. Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Des corrections de valeur forfaitaires à hauteur de 5% du montant des créances sont constituées pour les crédits de la catégorie 9, qui présente un risque latent de perte pour la Banque. Les prêts de cette catégorie ne font pas l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu'une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un

schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l'année en cours.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d'intérêts, sont comptabilisées dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt* ». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S'agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt* ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne « *Reclassification* » du tableau « *Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux* » de l'annexe.

#### **Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce**

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le « *Produit des intérêts et de dividendes des opérations de négoce* ».

#### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l'actif du bilan sous « *Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers* » et au passif du bilan sous « *Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers* ». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l'annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des **opérations de négoce** sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Dans le cadre de la **gestion structurelle de son bilan**, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opé-

ration de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

#### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « *Autres charges ordinaires* » ou « *Autres produits ordinaires* ».

#### **Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance**

Les titres de créance figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d'échéance résiduelle (« *méthode des coûts amortis* »). Les agios et disagio correspondants sont imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ».

#### **Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente**

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les « *Autres charges ordinaires* » ou les « *Autres produits ordinaires* ».

#### **Participations**

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Les participations dont la valeur d'acquisition est inférieure ou égale à CHF 20'000.– sont amorties totalement l'année de leur acquisition, sauf s'il s'agit de titres cotés.

La Banque examine à la date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), l'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («*equity method*») est publié dans le tableau 6 «*Présentation des participations*».

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA n'est que partiellement libérée. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires. Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit n'est pas présentée sous la rubrique engagements irrévocables afin d'éviter une double comptabilisation.

### Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 2'000, sont activés. Pour les projets informatiques, la limite d'activation est de CHF 25'000.–.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée:

- Les machines, le matériel informatique (hardware), le mobilier, les installations, les travaux d'aménagement dans des immeubles et les logiciels acquis ou développés à l'interne sont amortis selon leur durée de vie économique.
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté.

A l'exception des immeubles à usage propre de la Banque qui sont amortis de façon dégressive, les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

<b>Immeubles à l'usage de la Banque et autres immeubles</b>	max. 50 ans (3% de la valeur résiduelle)
<b>Aménagements</b>	max. 20 ans
<b>Matériel informatique, machines et installations</b>	max. 5 ans
<b>Mobilier</b>	max. 8 ans
<b>Logiciels acquis ou développés à l'interne</b>	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

### Valeurs immatérielles

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs immatérielles.

### Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans l'institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d'administration considère que les éventuels excédents de couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

### Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n'en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «*Compte de régularisation*», sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «*Impôts*» du compte de résultat.

Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces Réserves fait partie du capital imposable.

### Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.



Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « *Impôts* »
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « *Charges de personnel* »
- les autres provisions par la rubrique « *Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes* », à l'exception des provisions de restructuration.

### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance y relative.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « *Variations des réserves pour risques bancaires généraux* ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

### Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l'exception des positions détenues dans le Portefeuille de négoce.

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique « *Propres parts du capital* » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « *Réserve légale issue du bénéfice* » et la Banque réduit la position « *Propres parts du capital* » de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la « *Réserve légale issue du bénéfice* ».

### Plan de participation

La Banque n'a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

### Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

### Modification des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent, avec les exceptions suivantes.

Le 1er janvier 2020, la nouvelle ordonnance de la FINMA sur les comptes ainsi que la nouvelle circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – Banques » entièrement révisée sont entrées en vigueur. Ces dispositions requièrent désormais la constitution de corrections de valeur pour risques de défaillance sur les créances non compromises et la constitution de provisions pour risques sur les opérations hors bilan, sauf pour les éventuelles positions pour lesquelles une provision a été constituée en raison d'une sortie de fonds probable et estimable de manière fiable.

La Banque fait usage des dispositions transitoires prévues par l'art. 98 al. 1 OEPC-FINMA qui prévoit que « Les dispositions sur la constitution des

corrections de valeur pour risques de défaillance énoncées à l'art. 25 ainsi que celles concernant la constitution de provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan visées à l'art 28, al. 6, doivent être mises en oeuvre au plus tard dans les comptes des exercices commençant le 1er janvier 2021 ou ultérieurement au cours de l'année 2021. ».

Ainsi, la Banque maintient l'application des Cm 411 et suivants de la Circ.-FINMA 15/1. Les méthodes d'identification des risques de défaillance et de détermination du besoin de provisions sont expliquées en détail dans l'annexe sous la section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

### Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement. Entre le jour de conclusion et le jour d'exécution, elles sont présentées à leur valeur de remplacement dans les rubriques « *Valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés* ».

### Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « *Produits des intérêts et des escomptes* ».

### Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Principaux cours de conversion utilisés lors du bouclement :

Monnaie	Année en cours devises	Année préc. devises
EURO	1.0823	1.0859
Dollars US	0.8812	0.9682
Livres sterling	1.2054	1.2737

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

### Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

## Gestion des risques

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les autres risques de marchés et les risques opérationnels.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit:

### Responsabilité principale

<b>Politique</b>	Conseil d'administration
<b>Identification, évaluation et gestion</b>	Direction
<b>Surveillance</b>	Conseil d'administration et Direction
<b>Contrôle</b>	Conseil d'administration et réviseurs internes

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants:

- Risques de crédit; (clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)
- Risques de marché; (changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, refinancement, liquidité, autres risques de marché)
- Risques opérationnels; (exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques)

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les éventuelles erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier. Le Conseil d'administration fixe également la tolérance aux risques de la banque.

## Risques de crédit

### Prêts à la clientèle

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Le système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyses des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les correctifs de valeur et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement.

### Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites, dont la compétence est attribuée au Conseil d'administration. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et, partant de la hauteur de la limite, est annuel. Le contrôle du respect de la limite est permanent. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément.

## Risques de marché

### Risque de taux

La Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de 97% du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la Banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en terme de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement provisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, Fidelity National Information Services, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les

risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contreparties sont de première qualité.

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variable (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quant à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la durée des affaires actives et passives.

### Risques de liquidités et de refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), indicateur axé sur les flux de trésorerie entre les encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) sur le total des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours.

Le risque de refinancement est piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de crise. Il est défini et justifié par le Comité ALM. Ce plan comprend les processus d'établissement, d'approbation, d'application et de surveillance des scénarii de crise. Après analyse des résultats, le Comité ALM propose au Conseil d'administration des objectifs de profil d'échéances des actifs et des passifs afin de se prémunir contre une crise majeure.

### Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

La Banque a répertorié les risques opérationnels dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la Banque souhaite recenser tous les risques opérationnels dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est pourquoi la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un «Business Continuity Plan (BCM)», afin d'assurer le service à la clientèle, de poursuivre l'activité de la banque en général et de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la BCJ a migré sur sa nouvelle plateforme informatique et rejoint la communauté des Banques utilisant le logiciel

Finnova et a externalisé les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG.

### Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions légales et réglementaires.

### Externalisation d'activité (outsourcing)

Dès 2015, la BCJ utilise le logiciel Finnova et externalise les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG, Fribourg. Les activités de numérisation des documents ainsi que le traitement du trafic des paiements sont effectués par Swiss Post Solutions AG.

Pour la messagerie interbancaire, la Banque utilise les services de Bottomline Technologies SA, Genève.

Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale de Fribourg. Par cette externalisation, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues.

### Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

## Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination de besoin de corrections de valeur

### Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits, en se basant sur l'évolution d'indices immobiliers régionaux établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour. Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûreté supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié régulièrement en fonction de l'importance du crédit et/ou de la valeur d'avance. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

### Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés périodiquement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

### Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département « Analyse des crédits », qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

**Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions**  
Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-avant. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

## Evaluation des sûretés de crédit

### Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La « valeur vénale », sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir : valeur intrinsèque
- Immeuble locatif : valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant : valeur de rendement et valeur intrinsèque
- Immeuble artisanal ou industriel : valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole : valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFF)
- Terrain : valeur de marché

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

### Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

## Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture (« Hedge accounting »)

### Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

## Utilisation de la comptabilité de couverture « hedge accounting »

### Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types suivants d'opérations :

#### Opération de base

Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt

#### Couverture par

Swaps de taux d'intérêt  
Caps de taux d'intérêt

### Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

### Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

### Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis :

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée.
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100%.

### Ineffectivité

Une opération de couverture jugée ineffective est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction ineffective comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

## Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2020, date du bilan de la Banque.

## Démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'assemblée générale a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme organe de révision de la Banque. Le premier mandat de révision date de 1997. L'organe de révision ne s'est pas démis de son mandat avant terme. M. Omar Grossi est réviseur responsable depuis 2016.

# Informations relatives au bilan

## 1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances et des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt ou de prêt de titres et des prise ou mise en pension	142'869	75'000
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	142'881	75'061
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors des prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

## 2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de CHF)	NATURE DES COUVERTURES			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	61'112	91'132	227'911	380'155
- dont envers des Collectivités de droit public	1'405	96	135'485	136'986
Créances hypothécaires	2'596'049	868	4'776	2'601'693
- dont immeubles d'habitations	2'256'215	860	1'339	2'258'414
- dont immeubles commerciaux	10'247		23	10'270
- dont artisanat et industrie	219'690	8	167	219'866
- autres	109'897		3'246	113'143
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>Année de référence</b>	<b>2'657'161</b>	<b>92'000</b>	<b>232'687</b>	<b>2'981'849</b>
Année précédente	2'506'813	43'710	258'450	2'808'973
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>Année de référence</b>				<b>2'952'835</b>
Année précédente				2'783'464
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	3'303	3'190	50'527	57'021
Engagements irrévocables			61'238	61'238
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			5'912	5'912
Crédits par engagements				-
<b>Total du hors bilan</b>				
<b>Année de référence</b>	<b>3'303</b>	<b>3'190</b>	<b>117'677</b>	<b>124'171</b>
Année précédente	1'771	2'773	116'896	121'440
<b>Créances compromises</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Valeur estimée des sûretés</b>	<b>Montant net</b>	<b>Corrections de valeurs individuels</b>
<b>Année de référence*</b>	<b>88'128</b>	<b>64'883</b>	<b>23'244</b>	<b>23'244</b>
Année précédente	79'208	57'850	21'358	21'358

\* L'évolution des créances compromises par rapport à l'année passée s'explique par le fort ralentissement économique lié à la crise COVID-19.

### 3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)

Actifs	Année de référence	Année précédente
<b>Opérations de négoce</b>		
Créances, papiers/opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
Titres de participation	7	3
Métaux précieux et matières premières	1	3
Autres actifs de négoce	78	39
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Titres de créance	-	-
Produits structurés	-	-
Autres	-	-
<b>Total des actifs</b>	<b>86</b>	<b>45</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

#### Engagements

La banque n'a pas d'opération en cours.

### 4. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps sur taux d'intérêts				18	33'198	525'000
Options sur taux d'intérêts (OTC)				712	0	30'000
Contrats à terme sur devises	366	1'082	206'031			
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>						
<b>Année de référence</b>	<b>366</b>	<b>1'082</b>	<b>206'031</b>	<b>730</b>	<b>33'198</b>	<b>555'000</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				730	33'198	555'000
Année précédente	766	1'498	182'869	1'507	30'953	510'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				1'507	30'953	510'000
				<b>Valeurs de remplacement positives (cumulées)</b>	<b>Valeurs de remplacement négatives (cumulées)</b>	
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>						
<b>Année de référence</b>			<b>59</b>			<b>33'243</b>
Année précédente			544			30'722
				<b>Centrales de compensation</b>	<b>Banques et maisons de titres</b>	<b>Autres clients</b>
<b>Répartition selon les contreparties</b> (après prise en compte des contrats de netting)						
Valeurs de remplacement positives				-	-	59

## 5. Répartition des immobilisations financières

(en milliers de CHF)	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	150'466	96'618	153'634	98'789
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	150'466	96'618	153'634	98'789
Titres de participation	1'366	1'399	2'329	2'376
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>151'833</b>	<b>98'017</b>	<b>155'963</b>	<b>101'165</b>
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	150'466	95'718	153'634	97'889

### Répartition des contreparties selon la notation

(en milliers de CHF)	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	138'708	3'288	-	8'470

La Banque se fonde sur les classes de notation de Standard & Poor's.

Les positions sans notations sont des positions de premier ordre sur des collectivités de droit public suisses.

## 6. Présentation des participations

(en milliers de CHF)	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence				
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur / Reprise d'amortissement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
<b>Participations évaluées selon la mise en équivalence*</b>								
sans valeur boursière	1'100	-1'100	-					-
<b>Autres participations</b>								
avec valeur boursière	45	-	45					45
sans valeur boursière	3'038	-438	2'600					2'600
<b>Total des participations</b>	<b>4'183</b>	<b>-1'538</b>	<b>2'645</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2'645</b>
								<b>535</b>

\* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

## 7. Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

### Participations significatives

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Immobestate Investment SA, Fribourg*	Société immobilière	50	100%	100%	100%	-
Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont*	Développement de l'économie jurassienne	2'200	50%	50%	50%	-
Clinique Le Noirmont société coopérative, Le Noirmont	Centre de réadaptation cardio-vasculaire	4'104	11%	2%	11%	-
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Société financière	1'625'000	0%	0%	0%	-

\*Le total des actifs des Sociétés dominées est inférieur à CHF 4'000'000, et est donc insignifiant dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

## 8. Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)	Valeurs d'acquisition cumulées	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence			Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Immeubles à l'usage de la banque	15'087	-7'502	7'585			-204	7'381
Autres Immeubles	3'954	-2'574	1'380	36		-46	1'370
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	4'781	-2'117	2'664	1'454		-2'016	2'102
Autres immobilisations corporelles	3'507	-1'254	2'253	436		-523	2'165
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>27'329</b>	<b>-13'447</b>	<b>13'882</b>	<b>1'926</b>	<b>-</b>	<b>-2'789</b>	<b>13'018</b>

### Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat significatif de leasing opérationnel ou financier.



## 9. Présentation des valeurs immatérielles

La Banque n'a pas de valeurs immatérielles.

## 10. Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)	A U T R E S   A C T I F S		A U T R E S   P A S S I F S	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	32'778	32'346	3'475	4'360
Impôts indirects	450	442	268	265
Comptes d'ordre	83	2'242	120	99
Autres	127	128	76	84
<b>Total</b>	<b>33'438</b>	<b>35'158</b>	<b>3'939</b>	<b>4'808</b>

## 11. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en milliers de CHF)	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Créances sur les banques	18'010	18'333	15'785	15'237
Créances sur la clientèle (Prêts COVID)	43'209	43'209	-	-
Immobilisations financières	2'000	-	13'076	-
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'061'098	746'000	982'459	681'000

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les actifs mis en gage des rubriques « Créances sur les banques » et des « Immobilisations financières » représentent des dépôts de marge auprès des contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés dans l'annexe 1.

## 12. Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la Banque détenus par ces institutions

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	5'485	6'532
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominative CHF 14.–	4'500 actions (0.15%)	4'500 actions (0.15%)

### 13. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

#### a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

#### b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque*		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	22.5% **	-	-	-	1'913	2'065	2'006

\* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

\*\* Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités: 31.12.2019: excédent de couverture: 19.6%).

#### Données générales du plan de prévoyance

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 3 fois le montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62<sup>ème</sup> anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e).

### 14. Présentation des produits structurés émis

La Banque n'émet pas de produits structurés.

## 15. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
<b>Emprunts privés</b>		
Emission 2017; 0,50%, 2017-2027 (non dénonçable par anticipation)	10'000	10'000
Emission 2016; 0,27%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emission 2016; 0,30%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
<b>Emprunts obligataire</b>		
Emission 2015; 0,625%, 2015-2025 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emission 2020; 0,10%, 2020-2031 (non dénonçable par anticipation)	100'000	-
<b>Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA</b>		
Taux moyen	0.55%	0.65%
<b>Aperçu des échéances</b>		
<= 1 an	49'000	89'000
>1 an - <= 2 ans	73'000	49'000
>2 ans - <= 3 ans	29'000	73'000
>3 ans - <= 5 ans	143'000	56'000
5 ans et +	702'000	564'000
<b>Total</b>	<b>996'000</b>	<b>831'000</b>

## 16. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de CHF)	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents							
Provisions pour engagements de prévoyance							
Provisions pour risques de défaillance (sur les opérations hors bilan)	1'737		895				2'633
Provisions pour autres risques d'exploitation	279				57		336
Autres provisions	1'850	-639			152		1'363
<b>Total des provisions</b>	<b>3'866</b>	<b>-639</b>	<b>895</b>	<b>-</b>	<b>209</b>	<b>-</b>	<b>4'332</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux*</b>	<b>101'600</b>				<b>3'700</b>		<b>105'300</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>25'510</b>	<b>-306</b>	<b>-895</b>	<b>95</b>	<b>13'515</b>	<b>-8'906</b>	<b>29'013</b>
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	21'358	-306	-895	95	10'390	-7'397	23'244
- dont corrections de valeur pour les risques latents de défaillance	4'152				3'126	-1'509	5'769

\* Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

## 17. Présentation du capital social

(en milliers)

Capital social	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000	42'000	42'000	3'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le N° ISIN CH0350665672. Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

### Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

### Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura).

### Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6 et 1 % de ses fonds propres exigibles. Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente. Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué : 2019 : 0.67% ; 2020 : 0.80%.

## 18. Nombre et valeurs des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

## 19. Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de CHF)	CRÉANCES		ENGAGEMENTS	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	40'000	45'539	6'020	4'230
Sociétés du groupe	24	24	2'012	1'986
Sociétés liées*	14'058	13'783	29'949	24'187
Affaires d'organes	6'621	6'773	4'398	5'847

\* Etablissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Affaires d'organes : il existe des opérations hors bilan pour un montant de CHF 0,3 million. Sont considérées comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes. Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces, excepté pour la direction (voir annexe 22).

## 20. Indication des participants significatifs

(en milliers de CHF)

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise	3'872	9.22%	3'872	9.22%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%

## 21. Indication relative aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Actions de valeur nominale CHF 14.-, nominative	Nombre de titres	Prix moyen
Stock au début de l'exercice	4'002	55.34
- Achats	3'181	54.98
- Ventes	-2'351	55.68
<b>Stock à la fin de l'année de référence</b>	<b>4'832</b>	<b>55.19</b>

Les propres parts du capital sont détenues dans le but d'assurer une certaine liquidité du marché.

### Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (cf tableau 5).

### Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

### Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4'500 actions BCJ.

### Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

### Transactions avec des participants

La Banque n'a pas effectué de transactions avec des participants.

### Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion des fonds propres réglementaires nécessaires.

## 22. Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent des frais de représentation, en conformité avec le droit fiscal, qui ne sont pas inclus dans les informations présentées ci-dessous.

### Organes de la Banque: crédits et prêts, rémunération et participations

N O M	F O N C T I O N	R É M U N É R A T I O N		Charges sociales à charge de l'employeur (en CHF)	Nombre d'actions détenues	Prêts** (en milliers de CHF)
		Fixe (en CHF)	Variable* (en CHF)			
<b>Conseil d'administration</b>						
Mme Pamberg	Présidente	133'000		35'862	100	
M. Budry	Vice-président (décédé en janv. 20)	3'583		331		
Mme Thibaudeau	Vice-présidente	33'000		3'047	100	
M. Bichsel <sup>1)</sup>	Membre	28'630			<sup>2)</sup>	
M. Jaberg <sup>1)</sup>	Membre	27'463			<sup>3)</sup>	
M. Humard	Membre	25'000		2'308	100	200
M. Léchenne	Membre	25'750		2'378	100	535
Mme Ferland	Membre	15'333		1'416	0	
<b>Total</b>		<b>291'760</b>	<b>0</b>	<b>45'342</b>	<b>400</b>	<b>735</b>
<b>Direction</b>						
M. Valley	Directeur général	255'483	75'000	94'536	250	445
M. Chapuis	Membre de Direction				200	
M. Cramatte	Membre de Direction				200	
M. Froidevaux	Membre de Direction				200	
Mme Kohler	Membre de Direction				200	
M. Ramseyer	Membre de Direction				200	1'069
<b>Total</b>		<b>1'103'491</b>	<b>279'000</b>	<b>366'977</b>	<b>1'250</b>	<b>3'177</b>

<sup>1)</sup> rémunération versée à leur employeur respectif

<sup>2)</sup> représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

<sup>3)</sup> représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 276'600 actions

\* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2021

\*\* Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédulas hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, mais aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels, de manière discrétionnaire. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1% par rapport aux taux de base sur les avances à taux variables accordées par la Banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 0,4% inférieur au taux de la clientèle.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.
- La BCJ compte des prêts consentis à d'anciens membres de la Direction pour un montant total de 2,484 million de francs aux conditions fixées pour le personnel.

## 23. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de CHF)	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
<b>Actifs / instruments financiers</b>								
Liquidités	797'419							797'419
Créances sur les banques	38'235	60	6'168					44'463
Créances résultant d'opérations de financement de titres								-
Créances sur la clientèle	78'623	4'611	39'490	30'366	112'528	98'548		364'166
Créances hypothécaires	1'439	32'245	229'444	268'350	1'110'971	946'221		2'588'669
Opérations de négoce	86							86
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1'096							1'096
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Immobilisations financières			4'373	9'962	43'887	93'610		151'833
<b>Année de référence</b>	<b>916'898</b>	<b>36'916</b>	<b>279'476</b>	<b>308'678</b>	<b>1'267'386</b>	<b>1'138'379</b>	-	<b>3'947'733</b>
Année précédente	557'959	48'296	213'758	323'841	1'233'351	992'594	-	3'369'800

(en milliers de CHF)	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	1'301	43'209	148'965	25'000		12'000		230'475
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			142'869					142'869
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'024'656	709'942	391'168	89'000	20'000	73'500		2'308'266
Engagements résultant des opérations de négoce								-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	34'280							34'280
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Obligations de caisse			150	62	7'680			7'892
Emprunts et prêts des lettres de gage			10'000	39'000	245'000	702'000		996'000
<b>Année de référence</b>	<b>1'060'238</b>	<b>753'151</b>	<b>693'152</b>	<b>153'062</b>	<b>272'680</b>	<b>787'500</b>	-	<b>3'719'783</b>
Année précédente	933'517	695'255	528'015	130'689	234'892	629'500	-	3'151'868

## Informations relatives aux opérations hors bilan

### 24. Répartition des créances et engagements conditionnels

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires		
Garanties de prestation de garantie et similaires	57'021	43'422
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels		
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>57'021</b>	<b>43'422</b>
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
<b>Total des créances éventuelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 25. Répartition des crédits par engagements

La Banque n'a pas de crédit par engagement à la date du bilan.

### 26. Répartition des opérations fiduciaires

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

## Informations relatives au compte de résultat

### 27. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
<b>Résultat de négoce provenant des:</b>		
Devises	3'679	4'116
Métaux précieux	61	40
Titres de négoce (y compris les fonds)	-3	130
<b>Total</b>	<b>3'737</b>	<b>4'286</b>

### 28. Indications d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes», ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	155	126
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	4'124	2'549

### 29. Répartition de la rubrique charges de personnel

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Appointements (Indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	12'730	13'052
Prestations sociales	3'596	3'553
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance	-	-
Autres charges de personnel	231	292
<b>Total</b>	<b>16'557</b>	<b>16'897</b>



### 30. Répartition de la rubrique autres charges d'exploitation

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux	1'117	1'155
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	5'125	5'034
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	36	36
Honoraires de la société d'audit	198	201
- dont honoraires d'audit	193	201
- dont honoraires pour autres prestations de service	5	0
Autres charges d'exploitation	4'010	4'586
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	962	802
<b>Total</b>	<b>10'486</b>	<b>11'012</b>

### 31. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La Banque n'a pas d'éléments significatifs à commenter.

### 32. Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations significatives de ses actifs.

### 33. Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

L'activité de la Banque est uniquement en Suisse.

### 34. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges fiscales sur le revenu et le capital	2'731	4'201
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel	20.2%	24.7%

La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.

### 35. Indications sur le résultat par droit de participation coté

Résultat de la période en milliers de CHF	7'085	9'165
Nombre moyen d'actions en circulation	3'000'000	3'000'000
Résultat dilué par action en CHF	2.36	3.05
Résultat non dilué par action en CHF	2.36	3.05

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulations. La Banque n'ayant pas de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dilution.

# L'EXIGENCE ? ELLE FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE.

## *exigence*

Point par point, étape par étape.  
Ni trop lentement ni trop rapidement  
mais avec justesse et minutie,  
je cherche la qualité, et vous,  
vous cherchez la différence.

Claudio Cordone

Employé au service immobilier à Porrentruy,  
collectionneur et passionné de vieilles voitures et motos







# Rapport de l'organe de révision

# Rapport de l'organe de révision

## à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Jura SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ainsi que l'annexe au comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 58 à 81) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit

<b>Vue d'ensemble</b>	Caractère significatif global : CHF 685'000
-----------------------	---

Le diagramme est composé de trois cercles reliés par des flèches en forme de 'S'. Le premier cercle (en haut) est orange et contient le texte 'Caractère significatif'. Le deuxième cercle (à gauche) est orange et contient 'Étendue de l'audit'. Le troisième cercle (en bas) est rouge et contient 'Éléments clés de l'audit'.

	Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la Banque, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la Banque.
	L'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne  
Téléphone : +41 58 792 81 00, télécopie : +41 58 792 81 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global</b>	CHF 685'000
<b>Comment nous l'avons déterminé</b>	5% du résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
<b>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit d'un indicateur communément utilisé pour mesurer la performance d'un établissement bancaire, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

### Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements effectués, comme par exemple lors des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels 2020. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

### Evaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Comme décrit au tableau 2 des informations relatives au bilan, la Banque octroie des crédits hypothécaires et des crédits commerciaux.</p> <p>Nous considérons l'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires (portefeuille de crédits) comme un élément clé de l'audit, compte tenu des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le portefeuille de crédits représente une partie significative de l'actif (73.8% du total des actifs ou CHF 2'952.8 millions) ;</li> <li>la détermination du montant des corrections de valeur individuelles sur créances compromises s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages qui peuvent être influencées par des facteurs subjectifs ;</li> </ul>	<p>Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ;</li> <li>Contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur individuelles ;</li> <li>Contrôle de la détermination des corrections de valeur forfaitaires selon la classe de risque.</li> </ul> <p>Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.</p>



### Éléments clés de l'audit

- la Banque constitue des corrections de valeur forfaitaires pour couvrir les risques de défaillance latents des créances non compromises, sur la base notamment d'un historique de perte.

La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet à ses différents organes d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur individuelles et forfaitaires sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (pages 62, 63 et 68).

### Manière dont les éléments clés ont été examinés

En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié :

- que les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ;
- que les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables et suivis d'actions adéquates ;
- que la valeur de marché des sûretés a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;
- que le montant des corrections de valeur individuelles et forfaitaires a été déterminé conformément aux principes comptables.

Les méthodes appliquées par la Banque pour la détermination des besoins en correction de valeur étaient appropriées et conformes à nos attentes.

### Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Banque.





- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la Banque de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration et la Commission d'audit et des risques, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration et à la Commission d'audit et des risques une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration et la Commission d'audit et des risques, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

## Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA



Omar Grossi  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Jérémy Casarico  
Expert-réviseur

Lausanne, le 16 mars 2021





**MES POSTURES**

**SONT AUSSI CELLES**

**DE MA BANQUE.**

*équilibre*

Force et souplesse du guerrier.

Flexibilité et humilité de l'aigle.

Unicité et sagesse du lotus.

Complémentaires, indispensables.

Équilibrées.

Dianne Juillerat

Conseillère à la clientèle à la succursale de Delémont  
et passionnée de yoga

# Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

## Chiffres-clés essentiels réglementaires (tableau KM1 Circ.-FINMA 16/1)

(en milliers de CHF)		a	e
		31.12.2020	31.12.2019
<b>Fonds propres pris en compte (CHF)</b>			
1	Fonds propres de base durs (CET1)	256'993	249'844
2	Fonds propres de base (T1)	256'993	249'844
3	Fonds propres totaux	256'993	249'844
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)</b>			
4	RWA	1'561'486	1'502'825
4a	Exigences minimales de fonds propres (CHF)	124'919	120'226
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)</b>			
5	Ratio CET1 (%)	16.46%	16.62%
6	Ratio de fonds propres de base (%)	16.46%	16.62%
7	Ratio des fonds propres globaux (%)	16.46%	16.62%
<b>Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)</b>			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%)	2.500%	2.500%
9	Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0.000%	0.000%
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	n/a	n/a
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.500%	2.500%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.46%	8.62%
<b>Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)</b>			
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFr (%)	3.20%	3.20%
12b	Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFr) (%)	0.00%	1.13%
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	7.40%	8.53%
12d	Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	9.00%	10.13%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	11.20%	12.33%
<b>Ratio de levier Bâle III</b>			
13	Engagement global (CHF)	3'481'880	3'496'310
14*	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.38%	7.15%

\* En conformité avec la Communication FINMA sur la surveillance 02/20 du 31 mars 2020 – Assouplissements temporaires pour les banques suite à la crise engendrée par le COVID-19 – les avoirs auprès de banques centrales selon les Cm 5 et 7 de la Circ.-FINMA 20/1 « Comptabilité – banques » ont été exclus du calcul de ratio de levier au 31 décembre 2020.

Moyenne trimestrielle des données mensuelles

4<sup>ème</sup> trim. 2020 3<sup>ème</sup> trim. 2020 2<sup>ème</sup> trim. 2020 1<sup>er</sup> trim. 2020 4<sup>ème</sup> trim. 2019

### Ratio de liquidités (LCR)

15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	746'890	713'859	622'804	498'453	416'502
16	Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	517'772	538'808	529'847	377'674	290'494
17	Ratio de liquidités, LCR (in %)	144%	132%	118%	132%	143%

## Aperçu des positions pondérées par le risque (tableau OV1 Circ.-FINMA 16/1)

### M É T H O D E S U T I L I S É E S

Risques de crédit: Approche standard internationale (AS-BRI)

Risques de marché: Approche «de-minimis»

Risques opérationnels: Approche de l'indicateur de base

		a	b	c
(en milliers de CHF)		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020
		RWA	RWA	Fonds propres minimaux
1	Risque de crédit	1'468'800	1'410'610	117'504
20	Risque de marché	2'869	2'884	229
24	Risque opérationnel	89'818	89'333	7'185
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)	0	0	0
27	<b>Total (1 + 20 + 24 + 25)</b>	<b>1'561'486</b>	<b>1'502'827</b>	<b>124'919</b>

## Liquidités: gestion du risque de liquidité (tableau LIQA Circ.-FINMA 16/1)

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité se trouvent dans l'annexe (page 67).

## Risques de crédit: qualité de crédit des actifs (tableau CR1 Circ.-FINMA 16/1)

		a	b	c	d
(en milliers de CHF)		VALEURS COMPTABLES BRUTES DES			
		Positions en défaut*	Positions pas en défaut*	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
1	Créances (sans les titres de dette)	88'128	2'941'439	23'244	2'997'717
2	Titres de dette		150'466	0	150'466
3	Expositions hors bilan		124'786	0	124'786
4	<b>Total</b>	<b>88'128</b>	<b>3'216'691</b>	<b>23'244</b>	<b>3'272'969</b>

\* Voir définition des créances compromises dans l'annexe (page 62).

## Risques de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (tableau CR3 Circ.-FINMA 16/1)

		a	c	e & g
(en milliers de CHF)		Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
1	Créances (y c. les titres de dette)	232'687	2'749'161	0
2	Opérations hors bilan	117'677	6'494	0
3	<b>Total</b>	<b>350'364</b>	<b>2'755'655</b>	<b>0</b>
4	- dont en défaut	88'128	0	0

## IRRBA: Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de Banque

### Publication d'informations qualitatives

#### a) IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux d'intérêt pour la Banque peut être défini comme la variation de la marge d'intérêts et la variation de la valeur de marché des fonds propres en fonction de la courbe des taux d'intérêt du marché.

Deux types de risques de taux peuvent être distingués :

- Le **risque de révision de taux** découlant de la non-concordance des échéances (pour les taux fixes) respectivement des conditions de renouvellement (pour les taux variables) des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le **risque de base** provenant de la modification des revenus et des valeurs économiques de positions liées aux taux, en cas de corrélation imparfaite des taux d'intérêt servant de référence aux différentes positions.

#### b) Stratégies afin de gérer et atténuer le risque

Une congruence des échéances entre les actifs et les passifs de la banque doit être assurée afin de ne pas courir un risque de taux d'intérêt trop important. Dans le cadre de la planification financière, le conseil d'administration mène une politique prudente allant dans ce sens, politique dont l'objectif est l'atteinte d'une marge d'intérêts adéquate et faiblement volatile. Les refinancements par des fonds de la clientèle, les prêts de la centrale de lettre de gage et l'utilisation d'instruments dérivés permettent d'atteindre cet objectif et par conséquent, de limiter le risque de taux.

Le conseil d'administration approuve la stratégie ALM, la politique de risque ainsi que le système de limites. Il délègue ses compétences dans le domaine de la gestion des risques de taux à la Direction. Il est informé, lors de chaque séance, de la situation de risque et du respect des limites.

Le Comité ALM, qui agit par délégation de compétence de la part de la Direction, se compose au minimum du Directeur général, du directeur financier, du directeur des crédits, du trésorier et du contrôleur de gestion. Il a pour tâche d'appliquer une politique des risques de taux conforme à la stratégie définie par le conseil d'administration et d'informer ce dernier de l'évolution du risque de taux. Pour ce faire, il examine les positions sensibles aux taux d'intérêt et prend notamment des décisions en matière de refinancements et de restructuration du bilan. Le comité analyse également, sur la base du rapport ALM fourni par le contrôleur de gestion, le risque et la capacité de risque de la banque dans le cadre du système de limites fixé par le Conseil d'administration.

Il effectue des simulations de crises (scénarios catastrophes, stress tests) ;

Le service Finances et Risques a la responsabilité opérationnelle du processus de gestion du risque de taux. Il se charge notamment de mesurer et d'analyser le risque de taux. Il s'assure et veille à l'exactitude des données utilisées pour l'analyse par les systèmes informatiques.

#### c) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux, principalement la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres et l'évolution de la marge d'intérêts, sont calculés à la fin de chaque mois.

#### d) Scénarios de choc de taux et de résistance

En sus des scénarios standardisés définis à l'annexe 2 de la circulaire Finma 2019/02 « Risques de taux - banque », la banque calcule semestriellement les scénarios dynamiques suivants :

- Stabilité des taux
- Hausse modérée des taux (hausse sur la courbe des taux comprises entre 1.25% et 1.50% sur 36 mois)
- Hausse importante des taux (hausse sur la courbe des taux comprises entre 3.25% et 4.00% sur 36 mois)
- Baisse des taux (baisse de 0.50% sur la courbe des taux après 1 mois)

#### e) Hypothèses de modélisation

Concernant le calcul de la valeur de marché des fonds propres, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas sensiblement des données figurant sur le tableau IRRBB1.

#### f) Moyens de couverture

Les positions sensibles aux variations de taux sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opération de macro hedge. Exceptionnellement, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une couverture de micro hedge.

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

#### g) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

##### Modification de la valeur actuelle des fonds propres ( $\Delta$ VE)

1. Les flux de paiement sont déterminés sur la base des taux d'intérêts de chaque opération. Les positions à taux d'intérêt variables sont intégrés au calcul sur la base de clés de réplcation.
2. Les flux de paiements sont calculés sur la base de chaque produit.
3. Les flux de fonds sont actualisés sur la base des taux Libor et des taux IRS-mid. Les taux intermédiaires sont calculés par interpolation linéaire.

#### **4. Modifications des revenus attendus ( $\Delta$ NI)**

Pour calculer le revenu net d'intérêt, les opérations arrivant à échéance dans l'horizon de simulation de 12 mois sont renouvelées selon la vue du bilan « constant ».

Les durées moyennes de renouvellement des opérations observées dans le bilan sont utilisées pour la création des nouvelles transactions. Le volume est maintenu constant. Les marges actuelles sont utilisées et appliquées aux nouvelles affaires.

Les positions variables sont évaluées sur la base de propositions établies par des experts pour le scénario de taux d'intérêt de l'IRRBB. Les positions variables sont évaluées en fonction de leur portefeuille de réplication. Les positions dérivées ne sont pas renouvelées.

#### **5. Positions variables**

Toutes les positions variables font partie intégrantes de l'analyse. Une clé de réplication est appliquée à chaque type de produit variable. Les clés de réplication sont calculées sur la base des taux d'intérêt historiques des produits et du marché. Périodiquement, le comité ALM évalue la nécessité d'adapter les clés de réplication internes.

#### **6. Positions comportant des options de remboursement**

Le bilan de la banque ne contient aucun produits avec options de remboursement liés à des comportements.

#### **7. Placements à terme**

Le bilan de la Banque ne contient aucun produits avec options de remboursement liés à des comportements. En cas de retrait anticipé, la valeur de marché s'applique.

#### **8. Options de taux automatiques**

Le bilan de la banque ne contient aucun produit avec option de remboursement automatique, non liées à des comportements.

#### **9. Positions en dérivés**

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux, la banque peut souscrire à des instruments dérivés à des fins de couverture. Les instruments utilisés sont les Swap de taux et les Caps.

#### **10. Autres hypothèses**

Néant.





## Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (tableau IRRBB1)

(en CHF)

Période	$\Delta$ EVE (fluctuation de la valeur économique)		$\Delta$ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Hausse parallèle	-11'362	-24'790	-3'953	-3'509
Baisse parallèle	15'091	30'532	863	660
Choc dit steepener	-12	-3'759		
Choc dit flattener	-1'078	221		
Hausse des taux à court terme	-5'553	-9'294		
Baisse des taux à court terme	5'991	9'856		
Maximum	-11'362	-24'790	-3'953	-3509

Période	31.12.2020	31.12.2019
Fonds propres de base (Tier 1)	256'993	249'844

## Risques opérationnels: indications générales (tableau ORA Circ.-FINMA 16/1)

La Banque utilise l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires. Les informations relatives aux risques opérationnels se trouvent dans l'annexe (page 67).

# LE RESPECT EST LE TATAMI DE LA RELATION CLIENT.

*respect*

Au Judo, on nous enseigne l'humilité,  
l'abnégation, l'intégrité.  
Des valeurs qui nous lient  
fermement avec l'adversaire,  
notre partenaire, tant durant la pratique  
qu'en dehors du dojo.

Ludovic Maeder

Responsable de la succursale de Delémont  
et ceinture noire de judo



## Photo de couverture

Amélie Rais, assistante gestion de fortune à Porrentruy | Morgan Jubin, conseiller à la clientèle à Porrentruy | Semir Ajrulai, apprenti à Delémont | Kylian Vallat, responsable de la caisse à Porrentruy | Melvin Pascarella, collaborateur devises, négoce et trésorerie à Porrentruy | Amandine Courbat, stagiaire MPC à Porrentruy



**NOUS SOMMES**

**CE QUE NOUS**

**DÉFENDONS.**

## Impressum

Photographies

© Banque Cantonale du Jura | Tagada prod

Réalisation graphique

Banque Cantonale du Jura - [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch)

Impression

Imprimerie Roos SA, Crémines

**Ma BCJ** *Ma banque*

Le rapport de gestion, tiré à 500 exemplaires, est imprimé sur un papier 100% recyclé, labellisé Ange Bleu, certifié FSC, Nordic Swan.

